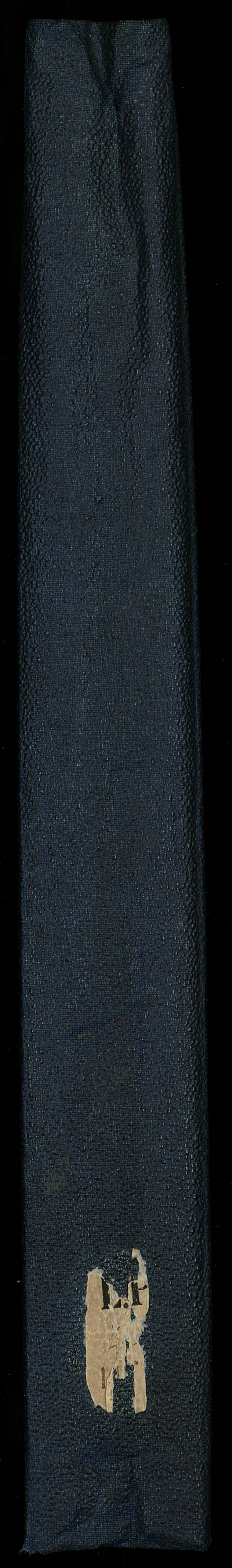

colorchecker CLASSIC
x·rite
mm



Papiers de M. Thurot

Gaston Paris : Esquisse d'une grammaire de l'ancien français (Cours recueilli par Salomon Reinach) 1879.

Gaston Paris

Esquisse d'une grammaire de l'Anc. français

Cours professé à l'École

des Hautes-Études

recueilli

par Salomon Reinach

1879.



1) a

Esquisse d'une Grammaire de l'Ancien-Français.

Cours de M. Gaston Paris, Hautes-Études, Juin-Juillet 1879.

1. L'ancien-français se caractérise : 1° Par la déclinaison 2° Parceque l'analogie n'a pas encore unifié la conjugaison.

2. C'est dans le De Vulgari Eloquio de Dante, le premier essai de grammaire comparée des langues romanes, que se trouve pour la 1ère fois la distinction des langues en oc, oïl, si. Dante attribue aux Espagnols l'épel oc, parcequ'il ne connaît que le catalan, lequel est un dialecte provençal.

3. L'ancien-français finit avec la déclinaison, du temps de Froissart.

6

4. Il est malaisé de fixer la limite géographique entre la langue d'oc et la langue d'oïl. Différences phonétiques : a devant une consonne simple, devient a en français, e en provençal ; devant une nasale, a devient ai en français, a en provençal. Ē, Ī, accentués, deviennent ei, oi en français, e en provençal. Au devient o en français, au en provençal. — Pour les consonnes, la grande différence est que dans les syllabes non accentuées qui terminent un mot, le t final se maintient en français (aimet) et tombe en provençal. Dans le provençal, le groupe nt perd le t. — Dans la conjugaison, le français assimile tous les participes

présents au participe présent de la 1re Conjugaison : le provençal conserve la distinction entre la 1re Conjugaison et les autres. — Dans la formation du parfait, le français ajoute u au thème du verbe (bu, voulu) : le Provençal aura pour participes volgut, begut.

5. Les IV dialectes. Roger Bacon écrivait : "Nam et idiomata quidem linguae variantur apud diversos, sicut patet de linguâ gallicanâ, quae apud Picardos, Normannos et Burgondos multiplici variatur idiomate."

Le lorrain, le bourguignon, le poitevin, le normand et le français sont cités au Moy. Âge comme des langues différentes. Conon de Béthune se plaint que la reine de France se soit moquée de lui parcequ'il

dit quelques mots en Artois devant Philippe Auguste et la cour. — Ceci prouve dès lors une tendance à une *langue littéraire centrale*, qui est le français de l'Isle de France.

6. De bonne heure, on a eu conscience d'une certaine communauté entre les parlers de la Gaule. Jean le Diacre, moine du Mt Cassin au 9e siècle, parle de la *langue gauloise* : « More gallico sanctum senem increpitans *follem*. » — En 885, le Moine de Saint-Gall dit : « Caniculos quos gallicâ linguâ *veltres* (celtique vertragus, qui a de grands pieds) nuncupant. (Fr. moderne : *viautres*)

2) a

7. En 920, Richer raconte qu'Henri l'Oiseleur et Charles le Simple eurent une entrevue qui manqua d'être troublée, par les gens de leur suite qui se moquaient les uns des autres à cause de la différence de leurs langues.

8. En 937, Vidukind raconte une bataille qui eut lieu entre Français et Allemands; quelques Allemands, dit-il, savaient parler <u>Gallicâ linguâ</u>, et poussèrent des cris en français pour pousser leurs adversaires à fuir.

9. En 995, à un concile de Mouzon, nous trouvons l'évêque de Verdun se levant pour exposer l'affaire au Synode <u>parce qu'il sait le Français</u>. Ceci montre déjà notre langue comme la langue des plus importantes affaires.

b

10. On lit dans la *Vie d'Eckehardt de Saint-Gall*, au Xe Siècle : „ Un malade français arrive au monastère et demande un bain : l'eau lui semblant trop chaude, il se met à crier dans la *rustique française* *Cald* ! Le frère lai, qui était allemand, entend *Kalt* ! et ajoute de l'eau chaude.

11. Philippe de Thaon commence son *bestiaire* en disant qu'il l'a mis en *française raison*.

§ 2.

Moyens d'Étudier l'Anc. Langue.

Il y en a de trois sortes ; 1° Les textes littéraires 2° Les chartes 3° Les patois actuels.

1° *Ile de France*. Il n'y a pas encore de travail sur

c

La langue de l'Isle de France au Moy. âge. Les chartes ne commencent qu'au 13e Si. – Le poème Foulques de Candi, composé à Dammartin, serait, à cet égard, intéressant à étudier.

2o Normandie. La littérature est vaste, mais il n'y a pas de chartes : le danger est que l'on risque de confondre le normand et l'anglo-normand. (Oeuvres de Wace, né à Jersey ; Poème de Guillaume de Saint-Père, moine du Mt-Saint Michel ; Histoire de l'Abbaye, composée et copiée dans le pays ; Benoît de Sainte-More.)

3o Marche de Bretagne. Poème d'Etienne de Fougères, évêque de Rennes (Livre des Manières, publié par Talbert, professeur à Angers.)



2

4° Pays Chartrain : Recueil des miracles de N. D. de Chartres.

5° Pays de Tours : Vies de Saint-Martin.

6° Berry : Poème sur la Bible, en 60 mille vers, inédit à la Bibliothèque Nationale.

7° Poitou : Sermons de l'évêque de Paris Maurice de Sully, dont on a des traductions dans tous les dialectes. Paul Meyer a donné, dans les différentes traductions, une petite fable tirée de ces sermons.

8° Saintonge : Chronique de Turpin — Chroniques de France.

9° Bourgogne : MS. analysé par Paul Meyer, Romania 1878.

3)

10° Haute-Bourgogne : Poème de Girard de Roussillon.

11° Franche-Comté : Traduction en vers de Végèce (13e ou 14e s.) Ce travail n'est pas fait sur le latin, mais sur une traduction en prose de Jean de Meung.

12° Lorraine : Diverses publications de Bonnardot dans la Romania.

13° Wallon : Textes très-nombreux, dont beaucoup autrefois crus bourguignons. — Chronique liégeoise de Jean d'Outre-Meuse.

14° Picardie : Presque tous les textes français du Moy. âge

15° Artois : Adam de la Halle, Jean Bodel

16° Flandre : Chansons populaires.

b

Chartes. Les chartes les plus anciennes sont du 13e s. Beaucoup sont apocryphes, et la plupart ont subi l'influence française. Ainsi nous n'avons pas une seule charte écrite en normand pur.

Par contre, les textes municipaux abondent, mais malheureusement surtout dans l'Artois et la Flandre, sur lesquels nous avons assez d'informations.

Rem. Il y a deux grandes difficultés pour tous les textes : 1° On peut se demander si l'auteur n'a pas voulu se rapprocher de la langue française

c

Comme faisaient les poëtes du tems de Conon de Béthune. Wailly a pris pour base les actes de la Chancellerie de Joinville pour rétablir son texte: mais qui lui a dit que Joinville n'avait pas voulu lui-même rapprocher sa langue du français? — En second lieu, les ~~abréviations~~ ~~diverses~~ altérations des copistes du Moy. Âge sont surtout fréquentes dans les MSS. français. De là, deux altérations, dérivant du temps et du lieu. L'étude des assonances est un moyen efficace qu'emploie la critique pour reconnaître ces altérations.

Patois. C'est la source la plus importante.

2

Il en existe d'assez nombreux dictionnaires, surtout pour le normand. Quant aux textes, il faut distinguer les textes anciens, publiés sans arrière-pensée philologique, de bonne foi, mais mêlés de mots français (par exemple, certaines mazarinades locales) — des textes nouveaux écrits avec toutes sortes de préoccupations demi-savantes. Les noms de lieux sont un bon moyen de contrôle pour la phonétique des patois.

4) a

II. Idée Générale de la Phonétique.

#

La phonétique ne comporte pas une distinction nette entre l'ancien-français et le français moderne. C'est un fleuve qui coule sans interruption, et qui coule encore.

1. Le français est du latin dont la prononciation s'est modifiée.

Des Voyelles.

L'accent latin est resté où il était : mais l'esprit de l'accentuation latine a été complètement transformé. Le latin n'a pas de mots

b

oxytons : en français, par suite de la chute des voyelles, l'accentuation oxytonique et paroxytonique règnent seules. En règle générale, la voyelle qui porte l'accent subsiste avec cet accent.

Les voyelles ~~latines~~ qui précèdent ou suivent la tonique tombent, excepté a qui devient e : caballus = = cheval. Cette loi est très rigoureusement observée dans l'ancien-français.

Dans les proparoxytons où a n'est pas accentué, cette lettre tombe aussi : Séparat = Sèvre.

Exceptions : 1° L'atone protonique de la syllabe initiale se maintient à peu de mots près : avarus, avare 2° L'i, après ou avant la tonique, immédiatement contigue à une autre voyelle, ne tombe pas : Pretiare, Filius. En latin vulgaire, cet i devient l'iod (son de chien en français), et s'agglomère à la consonne précédente pour la modifier (l et n se mouillent ; p devient ch : apium = ache). —

L'u, dans le même cas, ne disparaît pas non plus, du moins absolument : tantôt il fortifie la seconde consonne

d

p. ex. batuere, battre: tantôt il se consonnantifie en v: vidua, vidva, veuve.

Rem. La chute des consonnes médianes a mis en présence des voyelles autrefois séparées (emperedur, empereur). Ces voyelles ont eu de bonne heure la tendance de se confondre: p. ex. securus, seur, sûr. Cette fusion de voyelles maintenues en hiatus par l'ancien-français, marque l'avènement du français moderne.

Les voyelles latines se distinguent en longues et en brèves. Il n'y a pas lieu

5) a

d'admettre une troisième classe, de longues par position ou convention (θέσει). Une voyelle même en position (entravée) est différemment traitée suivant sa quantité. Il faut distinguer l'entrave latine (pastus) et l'entrave romane (tabla). R suivant une muette ne fait pas entrave.

Sort des Voyelles.

A.

En latin vulgaire, tout A libre est traité comme long, tout A entravé est traité comme bref.

L'A entravé persiste.

L'A libre devant les nasales



b

devient ai (aime), e devant les autres consonnes (amer), ie quand il est précédé d'une palatale ou d'un i (collocare, colchier).

A devient ie dans la terminaison arius, et là, le français moderne l'a conservé.

Quand A précède une gutturale (libre ou non), l'A persiste et la gutturale devient i : de là, les noms en acus devenant ai, p. ex. factus = fait, Epernacum = Epernai.

c

E bref libre devient ie ; entravé, è. Ex : ferus = fier ; fenestra = fenêtre.

E long libre devient ei, puis oi ; regem, roi.

E long entravé devient e, qui dans l'ancien français (avant le XIIe siècle) n'assonne pas avec l'E bref libre.



d

I Bref est traité comme E long. Il devient ei, oi, e. Cet e n'était pas ouvert au Moyen-Âge.

I long persiste. I entravé devient e.

O bref devient uo, ue, eu. Quand il est entravé, il s'arrête à O (Potet, puot, peut)

O long devient ou et eu. Entravé, il reste ou.

6)a

U bref devient où, quelquefois u.

U long, libre ou entravé, devient ü (son celtique)

AU devient ò

AE comme ę bref

OE se comporte comme ẹ long.

Rem. E long et I bref devant les nasales s'arrêtent à ei et ne vont pas jusqu'à oi: ọ bref ne va pas jusqu'à eu.

Devant une nasale les voyelles françaises sont sujettes à la nasalisation, que l'on indique par la tilde ~ (ã, ẽ, õ; le français moderne seul connaît

ū = eun.) L'i ne s'est nasalisé qu'au 16e siècle. Dès le 12e siècle, la nasale de l'e̱ a passé dans plusieurs dialectes à la nasale de l'a̱ : les seuls mots qui aient échappé à cette transformation, sont ceux où l'e̱ nasal est précédé d'un i (bien, chien.) La prononciation un est également inconnue au Moyen-Âge.

c

Vocalisation de l. — L se change en u : chevals = chevaus. Il y a d'abord diphthongue, puis fusion en une voyelle unique. E long et I bref deviennent eu : o bref devient ou. L'i et l'u ne sont pas atteintes par cet accident.



d

IV. Consonnes.

Accidens généraux.

Les consonnes finales se maintiennent toutes, marque caractéristique de l'ancien français. Il faut excepter <u>m</u>, tombée déjà dans le latin vulgaire, sauf dans les monosyllabes <u>rem</u> = <u>rien</u>.

Dans le provençal, le <u>t</u> final est tombé ~~[illegible]~~ dans les atones beaucoup plus tôt qu'en français, qui l'a gardé jusqu'au 12e siècle : aimet.

7) a

Les médianes (consonnes entre deux voyelles) sont traitées différemment.

P, B, s'affaiblissent en V. Abeille est un mot provençal, le français étant avette : quant à l'étymologie abri de apricus, elle est ni soutenable.

T devient d (emperedour, empereour) et tombe à la fin du 11e siècle



C passe à I : pacare, payer. Quand le C précède O ou U il tombe généralement sans laisser de trace : securus, sûr. Il devient is quand il précède un e ou un i : racemus, raisin ; placere, plaisir. Le même traitement est subi par t suivi d'i plus une autre voyelle (pretiare) priser

c

Les Spirantes sont maintenues dans tous les cas.

Remarque. La chute des voyelles finales a pour résultat de rendre finales d'anciennes médianes latines. (Clavem, Clef.) Les médianes devenues finales sont traitées à part, à savoir : les muettes subissent d'abord les transformations médiales, puis une seconde. Ainsi le v passe à f (Clef, chief) : le d final devient t, c tombe sans laisser



d

de trace, sauf lorsqu'il suit un a, auquel cas il devient i : Epernai.

Lorsqu'une consonne médiane se trouve en contact avec une finale, il se produit d'autres phénomènes (voir plus loin.)

Initiales. Elles ont une force particulière, et persistent, sauf h, qui disparaît dès l'époque impériale ; le c est sujet à des changements tout particuliers, lesquels sont de

8) a

trois sortes : 1° précédant o, u, le c conserve son son de k. 2° précédant a, il prend le son ch : carum, cher. 3° précédant e, i, il prend le son ts : prononcez tserf. (Telle est du moins la prononciation de l'Ile de France. En Picardie et Normandie, il en est autrement.) On ne sait au juste quand l'élément dental a disparu de la prononciation : cela était certainement achevé au 16e siècle. Dès le 13e siècle, on trouve cerf écrit par erreur serf. On peut aussi, pour cette question délicate, tirer parti des transcriptions



b

byzantines, qui montrent partout le son ç rendu par Τς.

V.

Groupes de Consonnes. Toute consonne double persiste, sans exception. Le français lettre prouve qu'il faut orthographier littera.

Rem. L double est traitée comme L simple.

Il importe peu que les groupes de consonnes soient latins ou romans.

Règle. La 1re consonne tombe, si c'est une labiale ou une dentale (Captivum, chetif; male habitus, malade.)

Si c'est une gutturale, elle se change en i : factum = fait; flagrare = flairer. Elle persiste si elle est r, m ou s.

L's commence à tomber dès le XIIe siècle. Dans un texte tourangeau (Epistre farcie sur Saint-Etienne) nous en avons déjà des exemples. En Wallon, cette chute de l's ne s'est pas encore produite.

Si L est la première

d

consonne, elle se vocalise en u.

La deuxième consonne se traite comme si elle était initiale. Il y a des exceptions; la consonne précédente, avant de tomber, a souvent influé sur la consonne suivante. Soit male habitus: il reste à la fois malate et malade. De même cogitare donne cuidier par l'influence du g sur le t.

9) a

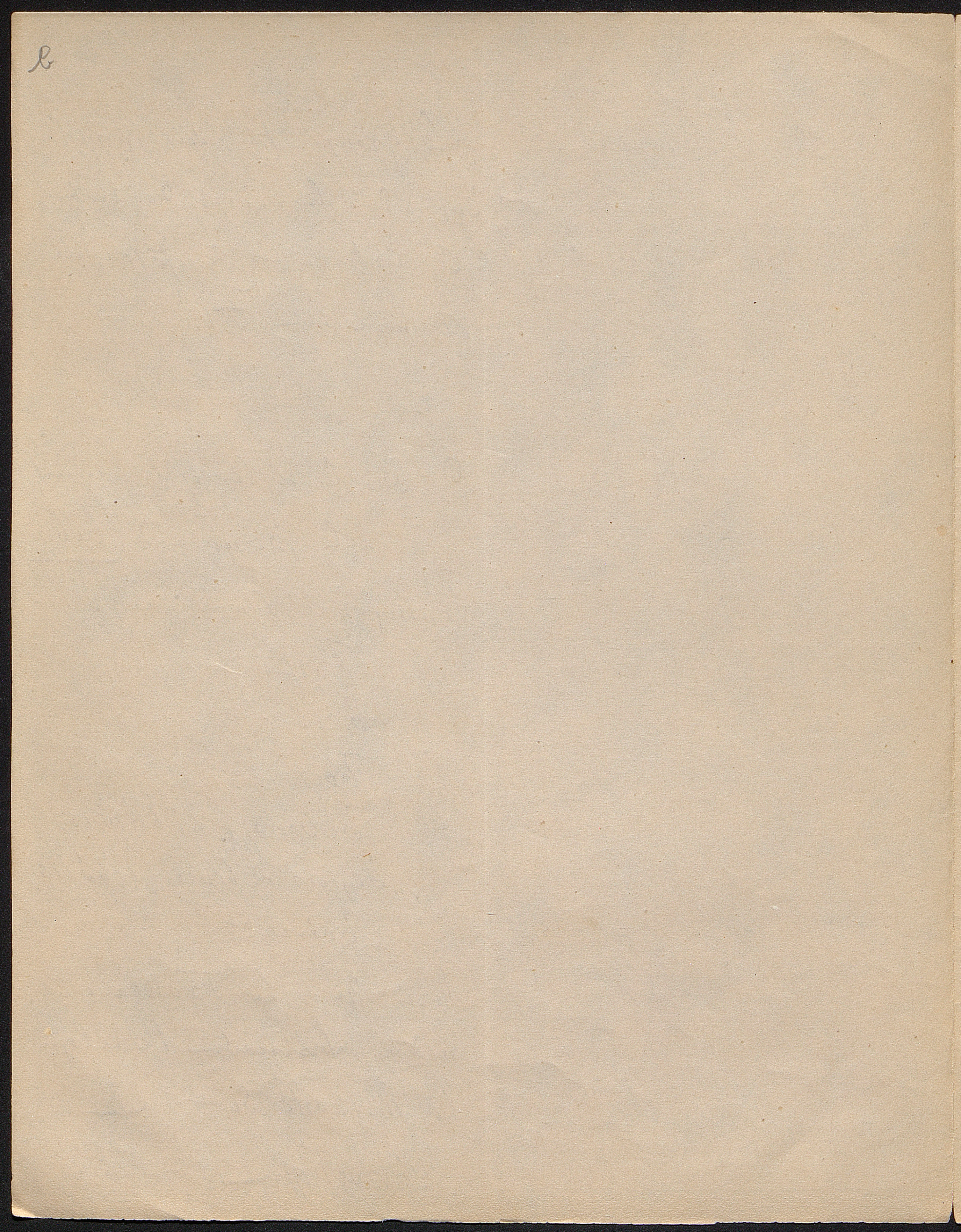
Le groupe <u>ts</u>, soit final soit dans le corps du mot, se contracte en z, prononcé anciennement ts.

D'après les règles qui précèdent, on aura le présent de <u>bibo</u> transformé comme suit :

boif
bois
boit
bevons (bibúmus)
bevoiz ou bevez (bibátis)
boivent

Mais, dans le Français moderne, ~~[illegible]~~ l'analogie l'a emporté sur la phonétique





c

La Déclinaison du Substantif

Les 5 déclinaisons latines se réduisaient à 3 dans la langue vulgaire. En français, il n'y a plus que 2 déclinaisons, la masculine et la féminine.

Le neutre a généralement disparu, soit en s'absorbant dans le masculin, soit dans le féminin (un pluriel neutre en a devient un féminin singulier : poma = pomme). Cependant les neutres ont laissé quelques autres traces, que l'on verra.

d

Ce qui caractérise la déclinaison de l'ancien français, c'est qu'elle a réduit les cas à deux. Toutes les prépositions, en latin vulgaire, en étaient venues à gouverner un seul cas, l'accusatif.

On trouve des traces d'un génitif pluriel de la 1ère et de la 2ème déclinaison, mais ce sont des locutions toutes faites : _la geste Francor_ (Roland).

Le cas qui provient de l'accusatif n'exprime pas

10) a

seulement l'accusatif, mais le génitif et le datif (Li fils Carlon — mander Carlon). —

Mots masculins. Ils se partagent en deux déclinaisons : 1°:

	Sing.	plur.
Sujet	— s	—
Régime	—	— s

(règle de l'S)

C'est une conséquence de la règle générale, que toute voyelle autre que l'a tombe :

Sujet	murus	muri
Régime	murum	muros

b

Les masculins de la 2ème déclinaison en us et quelques-uns de la 4ème, des substantifs verbaux créés par le français (coût, appel), des infinitifs etc. sont partis de cette déclinaison. Les mots masculins de la 3ème déclinaison dont le thème se termine par une consonne (panis) sont dans le même cas.

Rem. I. Les mots dont le thème se termine par un s ne sont pas déclinables. (nes de nasus; vis de visus; mes

c

de mansus ; pas de passus ; mois de mensis ; bras de bracchius ; laz de laqueus.)

Rem. II. Quand le thème se termine par certaines consonnes, elles se combinent diversement avec l's.

1° Les labiales tombent : chief, de capum, donne chiez ; drappus donne draz.

2° Les gutturales simples tombent ou se changent en i, ne présentent pas ces phénomènes : si la gutturale était double, elle se maintient au cas régime (beccus, bec, bez).

d

3° Les dentales se divisent en deux périodes. Avant le XIIe siècle, le mot qui termine son thème par une double dentale, termine le sujet singulier par z. Ainsi, dans malum-factum, maufait est régime et le nominatif maufaiz. — Quand les dentales sont tombées, le nominatif a gardé s qu'il devait à la présence des dentales. Ainsi nidus a donné niz. — Quand la dentale était double en latin, elle s'est maintenue avec l'alternance du z, qui s'est de bonne heure affaibli en s,

11) a Surtout en picard.

Lorsque le thème se termine par L, L se vocalise et tombe. Ainsi cheval donne chevaus; Hospitale donne Osteus; Pourcel donne Pourciaus, Pourceaus; Pilus donne Poilz; Chevel = Chevenx; Collus = Cous.

Nous avons gardé trace de ces variations dans notre pluriel des noms en al. L'orthographe X provient de la paléographie du moyen-âge, qui écrit X pour aû: chevaXs.

Quand l'S se présente après L final, il se vocalise ou se maintient: travail, travaus;



b

Soleil, Soleilz ; orgueil, orgueuz.

Quand le thème se termine par n double, s se change en z : annus, anz ; sinnus, senz.

Quand le thème se termine par des groupes de consonnes, il se présente 4 cas principaux :

1° le groupe est une liquide + une nasale : la nasale tombe devant l's. Firmus, firs. Quand la nasale est un n, l's se change en z : hibernus, hiverz. Mais dès le 12e siècle, n final est tombé.

2° Le groupe se compose d'une liquide plus une muette. La muette tombe et l'<u>s</u> se change en z si la muette est une dentale : colps, colz ; porc, porz ; port, porz ; Girart, Girarz.

3° Quand nous avons une nasale suivie d'une muette, la muette tombe devant l'<u>s</u> : campus, campum = champ. — Sanguis, sanguen = sang. — Cantum, chant ; cantus, chanz.

Chanz ; Sanz ;

4° Quand le thème se termine par un <u>s</u> suivi d'une dentale, le <u>t</u> et l'<u>s</u> se fondent en z : fustem, fust, fuz ; pastum, past, paz ; testum, test, tez.

d

Deuxième Déclinaison Masculine

Elle ne diffère de la première que parcequ'elle n'a pas d's au sujet singulier. Elle comprend des mots dont le thème se termine par un e : père de patrem ; livre de libram.

Les sources de ces mots sont : 1° des mots en r de la 2e déclinaison 2° les mots de la 3e déclinaison non terminés en s.

Une 3e classe comprend les mots imparisyllabiques.

1° Imparisyllabiques sans déplacement de l'accent. — La voyelle

(2)

est dans une position différente au nominatif et aux autres cas. Homo donne hom au nominatif, au cas régime home. — Comes a donné ~~[illegible]~~ Cuens, Comte.

2° Imparisyllabiques avec déplacement d'accent : Presbyter, prestre ; Presbyterum, Provoire, Prouvaire.

Tous les mots en tor formés de verbes appartiennent à cette déclinaison : Imperator, Cantator donnent emperere, chantere, tandis que les cas régimes donnent Emperadour, Chantadour. —



b

Antecessor donne ancestre, et antecessorem donne ancessour. — Pastor donne pastre, et pastorem pasteur. — Senior donne Sire et seniorem, Seigneur.

Les mots en o, onis: Latro, lerre; latronem, larron. — Baro, ber, Baronem, baron.

Mots en io: Companio, onem; Copain, Compagnon.

Noms de peuples: Britto, onem; Brette, Breton. — Burgundio, onem; Bourgoin, Bourguignon.

c

Noms d'origine allemande :
Hugo, (sonem) Huon, Hugon.

Il faut ajouter quelques mots ayant l'*s* au nominatif latin et le gardant en français : Abbas, abbes ; Infans (infas), enfes ; nepos, nies. Les cas régimes ont donné abbé, enfant, neveu.

Il faut remarquer que beaucoup de mots de cette classe se présentent à l'origine uniquement avec la forme du régime : Lion, mouton, menton, faucon, paon, charbon, champion, pion,



d

talon, foulon, chapon, échanson, poisson. On peut se demander si la forme correspondante au nominatif a jamais existé.

Cette déclinaison a de très bonne heure été sujette à une influence perversive de l'analogie. On a voulu l'assimiler à la première en établissant partout l'S. On a presque érigé en principe que tout masculin avec ait un S au nominatif. C'est la première victoire de l'analogie sur la phonétique dans la déclinaison.

13) a

Déclinaison féminine

Le féminin se divise en deux déclinaisons. Ce qui distingue le féminin du masculin, c'est qu'il n'a pas de cas.

1ère Déclinaison. Mots féminins en e, plur. es : Lune, pluriel : lunes. Les sources de cette déclinaison sont la 1ère déclinaison latine, comprenant les neutres en a (poma, arma) et les masculins de la 1ère déclinaison (pape, prophète, sont féminins dans l'ancien-français.) — La 3e déclinaison, quand les consonnes



6

qui terminent le thème ont exigé un e (matrem, mère.)

Lunae aurait dû donner lun : la forme lunes est donc l'effet d'une dérogation. Au lieu de lunae, le latin vulgaire disait lunas.

Deuxième déclinaison. Le singulier est terminé par une consonne, le pluriel par une consonne plus S : ost, plur. oz. Les sources sont les noms masculins et féminins de la 3e déclinaison. Les consonnes finales se comportent suivant les règles quand elles rencontrent l'S : Apis, ez ;

c

hostis, 03.

Neutres. 1° Il y a une série de neutres de la 3e déclinaison terminés en us au nominatif et à l'accusatif qui ont donné des noms invariables : cors, tems, pis (pectus.) Latera a donné lez (irrégulièrement) comme latus. La langue a conçu ici l'idée de l'invariabilité absolue.

2° Certains pluriels neutres se sont maintenus en français ; on trouve chare = carna. Jusqu'au 15e siècle, on trouve 12 paire (= paria)



d

Le pluriel vulgaire dita (les doigts) a donné la forme doie : troie, terme de jeu, vient de tria. Enfin, le mot mille, de millia, subsiste en français moderne.

Déclinaison de l'adjectif.

La déclinaison des adjectifs présente avec celle des noms cette différence essentielle que l'adjectif a un féminin. Il y a deux

14) a

groupes d'adjectifs : ceux en us, a, et ceux de la 3e déclinaison : fortis. En latin vulgaire, il y a déjà quelques adjectifs de la 2e classe qui ont passé à la 1re : Pauperororum (appendix Probi, Pétrone). Les mots de la 3e déclinaison en er, et ris, ont passé en général à la 1re : acrus, acra. Dans le sein de la 1re classe, l'ancien français assimile les adjectifs en er et us : niger et bonus sont traités de même. Il faut remarquer que le neutre a persisté en ancien français pour l'adjectif quand il est attribut d'une idée générale : So fu escrit de ma main (Lettre de



b

Joinville.) De même, *il est bon*, *il est escrit*, sans *s*.

1ère Déclinaison : masculin en *us*, féminin en *a*.

Outre les modifications ordinaires de l'*s*, le changement de la consonne finale du thème donne lieu à l'application des règles précédemment indiquées : neuf, neuve ; froit froide ; nul, nulle. L'*s* est toujours double au

féminin : grasse, grosse.

Le *c*, devant *a*, devient *tch* : devant u, o, il reste dur. De là, une alternance : sec, sèche ; blanc, blanche. De bonne heure, le féminin et le masculin ont réagi l'un sur l'autre. En général, le masculin doit se terminer par une consonne, le féminin par un *e*. Mais il y a des exceptions :

1° Quand les consonnes finales exigent l'appui d'un *e* pour se prononcer : ivre, tendre, blanchâtre,



d

povre.

2° Mots dans lesquels il y a une dentale ou une labiale suivie de l'i : Salvadie, Salvage ; comparez Sabius, sage ; rubius, rouge ; estranius, étrange.

3° Mots dans lesquels le latin se termine par deux consonnes que séparait originairement une voyelle qui est tombée. Prenons p. ex. tepidus, qui devrait donner tied ; mais on a dit tiepde et le p n'est tombé que plus tard. Comparez raide et mâle.

15) a

Dans la seconde série, le féminin réagit sur le masculin et lui impose sa forme, à cause des mots si nombreux du 1er groupe où la langue avait amené un e, ce qui habituait l'oreille à une seule forme pour le masculin et le féminin.

Il y avait autrefois une différence entre les deux genres dans les mots juste, roide, large, ferme, pâle, vuide (de vocitus pour vacatus) etc. Les féminins se sont substitués aux masculins.

b

Quelquefois, c'est au contraire le masculin qui a agi sur le féminin. Longus a donné lonc, longa longe : par l'influence du masculin, on a dit lonke ou longue. La forme primitive est maintenue dans longe, s. f., et le dérivé allonger, tiré du féminin comme en général tous les dérivés d'adjectifs : blancheur, fraîcheur etc.

Adjectifs de la 2ème Classe. Au Moyen-Âge, on n'a qu'une seule forme pour le masculin grant et le féminin grant : cependant, au pluriel de la 3e déclinaison le nominatif est assimilé à celui de la 2e déclinaison : on aura donc grant, granz et au pluriel granz aux deux cas. (On[x] a eu tort de corriger dans la Chanson d. Roland : en lui a grant honours. Il faut laisser granz).

x Léon Gautier

d

1° Dès l'origine de la langue, beaucoup de ces mots ont aussi la forme de la 1re classe. Nous trouvons la tendance qui a fini par triompher en français et fait rentrer la 2e classe dans la 1re. On trouve *grande* dès la *Vie de Saint-Alexis*.

16) a

~~2° Dès l'origine de la langue, beaucoup de ces mots ont aussi la forme de la 1re classe. Nous trou~~

2° Dès l'origine de la langue, beaucoup d'adjectifs ont uniquement la première forme. P. ex. doux, douce; dolent, dolente; commun, commune.

3° Les lois d'euphonie qui pour la 1re classe ont donné à beaucoup d'adjectifs

b

le féminin aux deux genres, ont produit le même effet ici : frêle, noble.

Enfin, pour tous les imparisyllabiques de cette classe il n'y a pas de nominatif ; ainsi tous les participes présents se présentent dès l'origine sans nominatif. Amans aurait donné aimes comme enfant infes ; mais l'on ne trouve que aimant.

En Français moderne, tous les adjectifs ont passé à la seconde classe. Des restes de l'ancien

c

usage subsistent dans grand'mère, grand'route, qu'il faudrait écrire sans apostrophe; dans lettres royaux et dans les adverbes comme savamment (et non savantement) et prudemment (et non prudentement.) L'ancien français disait forment (fortement) ainsi que granment, loyaument. Dans les noms de lieux, Granville, Vauvert etc. il reste des vestiges analogues.

Degrés de Comparaison. Les adjectifs présentent encore le phénomène

2

particulier de la gradation, qui a péri comme tel dans l'ancien français. Les comparatifs de l'ancien français sont traditionnels, et la forme comparative n'est plus vivante. En outre, la comparaison n'a pas le sens relatif; on ne dira pas: ma tour est alzor que la vôtre. Comme les langues romanes, le français remplace la comparaison organique par la comparaison périphrastique.

17) a

Le Superlatif a également disparu : mais on trouve pour l'exprimer moult, fort, durement(1, et pas seulement très (trans.)

On trouve les comparatifs moindre, meilleur, pire, greignor, gemore (junior, jovenor), seigneur, mal-dre et nocior (nugalis) e.t.c.

La forme du neutre est très distincte, mielz, piz, noalz.

D'autres Comparatifs sont

(1 Ils ploroient durement, (dit Villehardouin). [Sainte-Beuve disserte longuement sur les larmes dures de ces anciens chevaliers e.t.c.]

b

~~[illegible]~~ que la forme de l'accusatif : gorzor, bellezour (Eulalie), alzour, etc. De même quelques restes isolés, sordeiz, belez.

Les seuls superlatifs latins qui aient passé en français sont devenus des adjectifs : pesme, proisme. La signification superlative est presque effacée : mesme = memet ipsissimum. A côté de cela, on trouve, avec le sens absolu seulement, des superlatifs en isme, comme grandisme.

c

Noms de Nombre. Le français a des cas pour un, pour deux (dous, acc. masc. et does, acc. fém.), pour treis, qui a suivi la loi générale des masculins de la 3e déclinaison.



d

Pronoms.

Ce qui caractérise les pronoms personnels, démonstratifs et possessifs, c'est que pour beaucoup de pronoms il y a une double forme, conjonctive ou absolue, (ou plutôt, d'après Paris, forme tonique et forme atone.)

18.) a

<u>Pronoms Personnels.</u> Dans le sujet de la 1ère personne, les deux formes paraissent en vieux-français. Quand le pronom de la 1ère personne est accentué, il donne en français gié: „Qui a fait cela? — Gié." — On trouve, au début des chartes: „Gié, Loys e.t.c."

Plus tard, on trouve jo, je. Ego est devenu ieo, gieo, gié. Ego sans accent est devenu jo, je.

b

On explique de même *me* et *moi*, l'*e* accentué devenant *oi*, l'*e* atone devenant *e*.

Même distinction entre te et toi, se et soi. Il a pour datif *li* et *lui*, pour accusatif le, *li*, *lui*; fém. *elle*; datif *li* et *lei* (comme en italien: latin vulgaire *illae*. La forme primitive est *liei*.)

Au pluriel, nous et vous font une exception unique dans la langue à la règle qui veut que le nominatif masculin n'ait pas d's: on trouve nos, vos, dès les plus anciens temps.

Les est la forme atone, els (plus tard eux) est la forme accentuée.

d

Au féminin, les, elles, leur e.t.c. En ancien-français, le féminin se présente souvent sans l'a final représenté par e : ell pour elle.

Possessif. Il y a une forme accentuée et une forme non-accentuée. La forme accentuée n'a pas de sujet pour le masculin singulier : meum a donné mieon. Mieon se

trouve dans les Serments sous la forme meon. Mien a été transporté ensuite au sujet, et l'on a dit : li mien. Donc : forme atone, mis, mes : forme tonique, miens.

La forme tuens ne s'est pas maintenue ; on a dit par analogie tiens. De même suens a été changé en siens.

Au pluriel, nous avons au nominatif mi et mien, au régime mes et miens.

b

Le féminin présente également une forme atone et une forme accentuée : ma, la moie ; ta, la toie ou la toue. L'analogie a fait dire la toie, et de même la soie. On a fait à le mein un féminin et l'on a dit la mienne etc.

Pour l'adjectif possessif de la pluralité, nous avons nostre (forme

c

tonique) & nos (forme atone.) Les formes nos et vos sont tombés en français moderne. Pour la 3e personne, leur (il-lorum) est commun aux 3 genres et invariable. Dès la fin du Moyen-Âge, on trouve la faute analogique de la paragoge de l'*s*: mais on n'a jamais écrit au féminin *leure mère*.

d

Démonstratifs-Article.

L'article n'est que la forme atone du démonstratif qui donne le pronom de la 3e personne. On disait en latin vulgaire 'lum, 'lum.

Masc. Sing. Li, lo Plur. Li, les
Fém. Sing. La, la (picard: li, le) Plur. Les

Les démonstratifs par excellence sont deux

20) a

Composés avec ecce :
ecc'ille a donné icil,
ecc'iste a donné icist :
de là, cil et cist.

S.	icil	cil	icist	cist
	icel	cel	icest,	cest
P.	icil	cil	icist	cest
	icels	cels	icest	ces

Ces démonstratifs ont une forme qui sert à l'accusatif et au datif pour le masculin, et qui répond à lui : icelui, icestui. A cette forme, ~~correspond~~ la forme icelei, icestei.



b

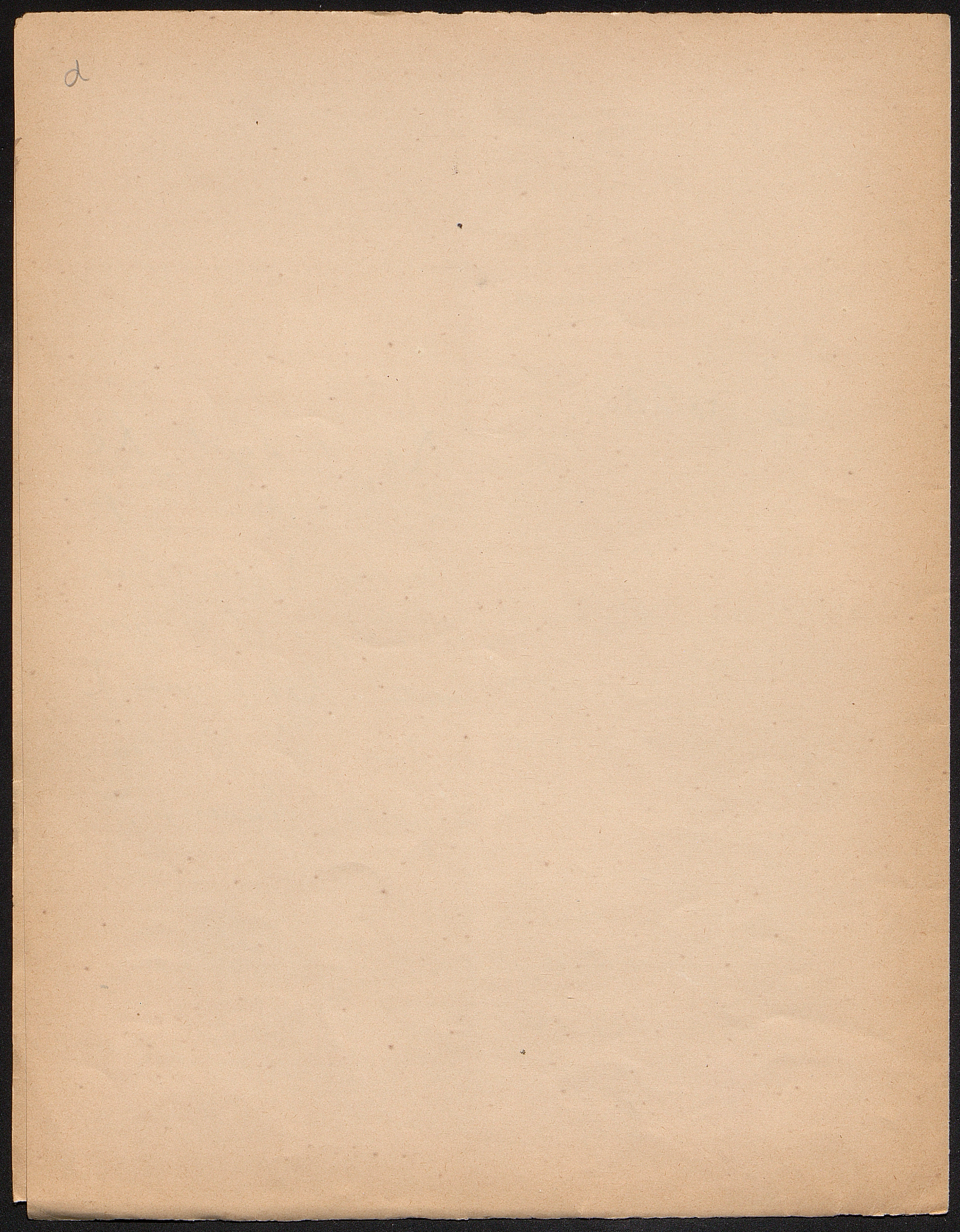
Cette forme en *ui*, dont l'origine est mal connue, était appliquée à *nului*, *aucunui* et *autrui*, qui seul est resté. Dans *celui*, le français moderne a méconnu l'ancienne loi de la langue ; mais pour autrui, le français observe l'ancienne règle.

Icel et icist possèdent en ancien-français un neutre iço, ço.

c

Les Relatifs.

Ki au sujet, ke à l'accusatif. <u>Cui</u> fait fonctions de génitif et de datif: il a pour neutre kei (quoi.) — on trouve la locution liquels, liqueux.



21) a

Destinée de ce système.

La déclinaison française se présente dès l'abord incomplète. Tous les féminins sont dénués des deux cas, ainsi que les neutres en us de la 3e déclinaison, et les mots dont le thème se termine en s : enfin, beaucoup de mots comme lion se présentent à l'origine avec le cas-régime seul. De là, deux tendances opposées : la 1re est de compléter cette déclinaison, de refaire ce qui

b

est tombé : cette tendance cherche à établir la régularité en faisant triompher <u>quand même</u> la règle de l'<u>s</u> : <u>emperers, bers</u>. Au 13e s. cette tendance atteint son apogée. Mais, dès l'origine, se manifeste une tendance contraire à généraliser l'usage du féminin, à abolir la distinction des cas. Cette tendance va en croissant, toujours dans le même sens, c. à. d. qu'elle laisse tomber le cas-sujet et garde le

C

Cas-régime. Le désordre s'introduit avec ordre dans les plus anciens textes. En normand, il reste peu de traces de la déclinaison au 13e siècle. Le pays picard a résisté jusqu'à la 1re moitié du XIVe. Du triomphe de cette seconde tendance, est né le français moderne. Quelques mots ont survécu au <u>cas sujet</u>, fils, soeur, pâtre, chantre etc. Tous ces mots sont des noms d'<u>agents</u>, de personnes, qui se trouvent par leur nature même plus souvent exciter l'action que la subir. <u>Soeur</u>

d

se trouve déjà dans le *Roland*.

Deux mots seulement, *Sire* et *on*, gardent dans leur emploi des vestiges de leur valeur de noms-sujets.

22) a

Conjugaison

Traits généraux.

Le français a 1° perdu le parfait, sauf le participe passé 2° Changé les déponents en actifs : imito, imite. 3° Perdu 2 temps du subjonctif 4° Perdu le Supin et le gérondif en i 5° Perdu le futur latin 6° Créé : a) les parfaits périphrastiques avec avoir b) Le plus-que-parfait périphrastique, lequel a tué le plus que parfait latin : cependant le plus ancien français a conservé le plus que parfait latin qui servait comme un simple parfait : il y en a 5 exemples dans Eulalie : Bel



b

avret corps — Povrent (potuerat) — Voldrent — Furent — Roverent (rogaverat) Dans les deux poëmes de Clermont, ces formes se trouvent également. Il y en a un seul exemple dans Saint-Alexis (str. 25). Enfin le poëme de Gormont et Isambart donne le dernier exemple de cette forme.

La 1ère personne pluriel des parfaits est accentuée comme la deuxième par assimilation : amavimus. Dans la 2e personne des parfaits en isti, le français supprime le t que maintient

c

le provençal : il garde le groupe final nt et le fait précéder d'un e : dorm-e-nt, cour-e-nt.

Prise en bloc, la différence entre les conjugaisons ancienne et moderne fait voir que la 1re est étymologique, la seconde analogique. L'analogie s'est exercée soit dans le sein d'une même conjugaison, soit d'une conjugaison à l'autre. Ce travail est à peu près complet au 15e siècle : depuis, la tendance à l'unité n'a fait que s'accentuer. La centralisation



2

du 17e siècle est moins l'œuvre de l'Académie que des grammairiens qui l'ont ~~précédée~~ précédée, ennemis jurés des provincialismes, comme Vaugelas. Les dernières traces de l'ancien français se sont conservées à la rime : jè voi, je tien.

Trois traits dominants :

1° Traitement différent d'une même voyelle suivant qu'elle a ou n'a pas l'accent

23) a

2° Chute, après l'accent, des voyelles autres que l'a : Cantem, que je <u>Chant</u>.

3° Influence des gutturales, qui fait naître la ~~deux~~ classe de verbes en <u>ier</u> : Carricare, chargier.

La grande difficulté est la polymorphie. Quelques verbes ont jusqu'à 3 ou 4 participes passés, par suite de la lutte de l'analogie et de la phonétique. L'enchevêtrement des conjugaisons les unes sur les autres complique encore la difficulté. Chabaneau



b

a le premier distingué les Conjugaisons archaïques des Conjugaisons vivantes : cette distinction restera. Les Conjugaisons en ir non inchoatif, re et oir sont des Conjugaisons mortes qui ne se reproduisent plus : ir inchoatif et er sont les seules Conjugaisons vivantes. Cette distinction existait déjà dans le bas-latin.

En vérité, il n'y a que trois groupes de verbes

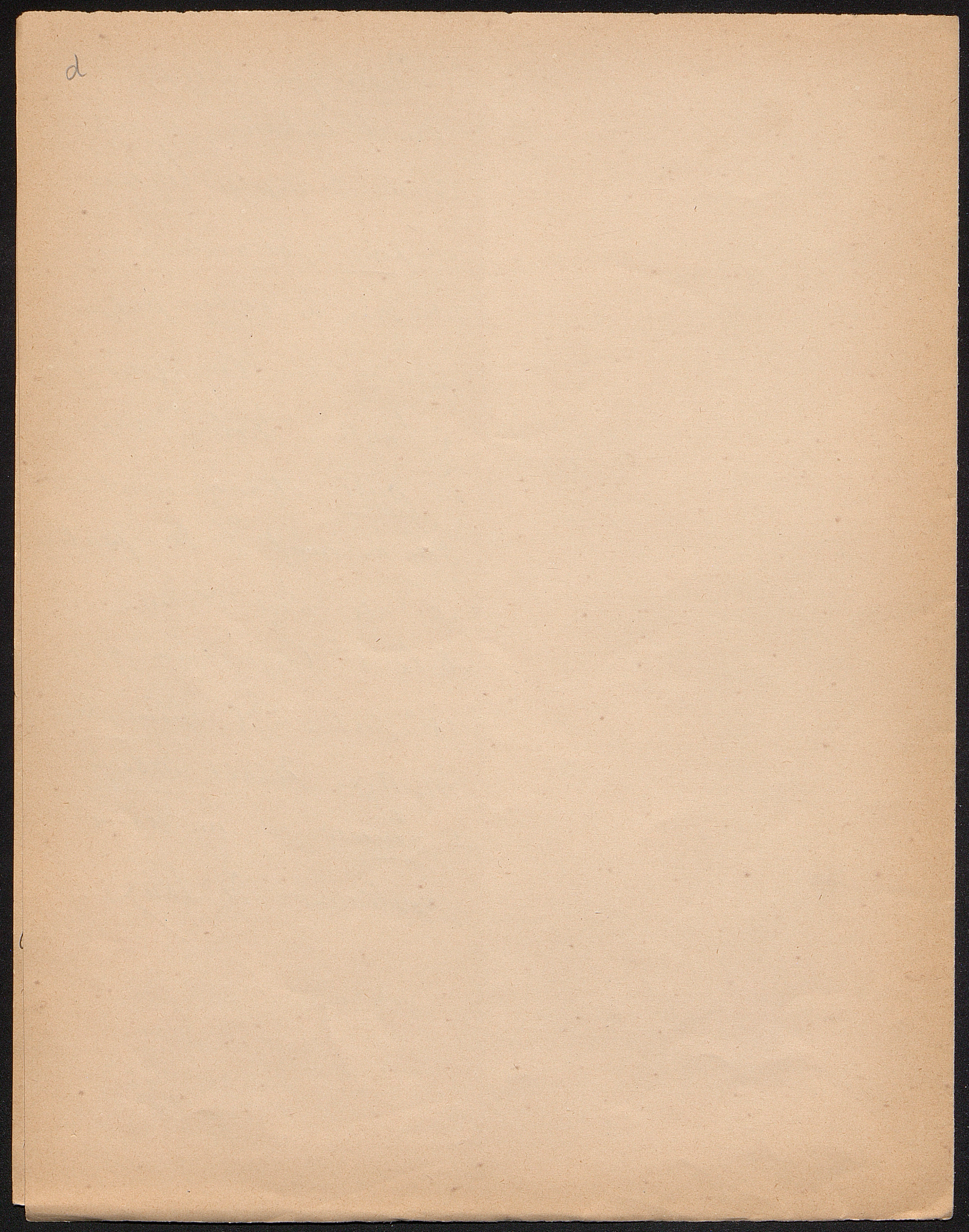
Conjug. vivantes { 1° { are
2° { ire inchoatif

Conjug. mortes { 3° { ire non inchoatif
ēre
ĕre

c

Bien que Dietz ait cru le contraire, et cité comme exemples *tousser* et *puer*, il n'est pas vrai que les verbes puissent passer d'une conjugaison à l'autre. Molière a écrit : Il *pute* étrangement son ancienneté (de *putere*). Ce verbe n'est devenu de la 1re conjugaison qu'au 18e siècle. De même, le M. Age disait *tussir*, et *tousser* est un dérivé postérieur de toux.





24) a

Observations générales.

1° Toutes les deuxièmes personnes du singulier se terminent par s, sauf celle de l'impératif qui n'en a pas en latin.

2° Les premières personnes du pluriel se divisent en deux classes : a) Les unes ont toujours mes, amasmes de amavimus, esmes, faismes, dismes

b) La seconde classe présente trois formes, - mes, - ms ou - ns, - m ou - n ; chantomes, chantoms, chantons.... mes est la forme picarde, - m, - n est la forme normande : - ms,



b

-ns, est français en contrat.

<u>Rem.</u> Dans cantamus, l'<u>u</u> tombe : l'<u>e</u> est une voyelle phonétique intercalée entre <u>m</u> et <u>s</u>.

Toutes les premières personnes du pluriel indicatif ont un <u>o</u> : omes, oms, ons, om, on. Il en est de même à l'imparfait et du Subjonctif. Dans les textes très-anciens, cet <u>o</u> est écrit <u>u</u>.

c

Cette forme ne correspond pas à la phonétique, qui donnerait : cantamus = chantains ; debemus = deveins ; dormimus = dormins. C'est l'influence de sumus, qui donnait régulièrement sommes, à laquelle il faut attribuer, par analogie, les formes comme chantomes, devomes, dormomes.

Les formes régulières ont laissé quelques traces. Quand a devant une nasale est précédé d'une gutturale ou d'un i, il donne iens : Sciamus = Sciens. Aiens a plus tard donné ay-ons.



2

Ces formes en *iens* ont exercé leur influence sur les formes de l'imparfait et du plusque parfait du subjonctif : chantassiens, fussiens.

3° Toutes les deuxièmes personnes du pluriel ont conservé le t et l's du latin. Les unes donnent *tes*, les autres *ts* : a) amastes, ostes, dites, faites b) amez, devez.

Toutes ces deuxièmes personnes faibles ont un e : cantatis, chantez ; debetis, devez ; currītis, courrez.

25) a

La phonétique exigerait courreiz, dormiz, deveiz. Chantez seul est phonétiquement expliqué. Dans le *Roland*, on trouve attendeiz, portereiz, et plus tard attendroiz, porteroiz, diroiz. Ces formes ont résisté quelque temps à l'analogie, qui a envahi les autres : devez au lieu de deveiz, à cause de chantez. Les personnes qui ont résisté se sont étendues et l'on a eu *sachoiz* etc.

Les cas où l'*a* latin est précédé d'un *i* ou d'une gutturale ont donné des formes en *ie* : couchiez, veniez.



b

4° Toutes les 3èmes personnes du pluriel se terminent par ent, sauf ont, sont, font, vont. C'est le seul cas où le français ait une voyelle atone suivie de deux consonnes.

A partir du 13e siècle, on supprime le n dans la prononciation, ou l'on porte l'accent sur la syllabe en changeant e en a et en nasalisant : donnessont ou donnessant pour donnassent. Ces phénomènes ont pour cause la difficulté de faire entendre -ent. Pres-que tous les patois, surtout

c

de l'Est et du Sud-Ouest, disent : veniant, aimont, donnant.

5° Même une seule consonne qui termine la syllabe atone a de la peine à se maintenir en français. L'S s'est maintenue dans l'orthographe et devant les voyelles : tu portes un nom glorieux. — Dans les formes latines, où le t est précédé d'une voyelle autre que l'a, le t a été protégé par l'accent ; il court, il doit.

d

Mais dans amat, currat ? Le plus ancien français conserve le t : il aimet, il couret. Mais déjà dans Eulalie, à côté de nombreux exemples avec t, nous trouvons deux formes où il est tombé : arde (= ardeat), perdesse (= perdessit.)

Dans Alexis, le t se maintient : dans Roland, il s'élide le plus souvent. Il tombe tout à fait au 12e siècle.

Faut-il reconnaître ce t dans aime-t-il ? pense-t-elle ? On l'a pensé longtemps. Mais cette explication tombe 1° parce que

26) a

le Moyen-Âge ne connaît pas ce t intercalaire, mais dit : aime-il, pense-elle

2° Lorsque le t étant tombé au 12e siècle, il est invraisemblable que le 16e siècle ait été rechercher les anciennes formes.

En vérité, il y a là un effet d'analogie, d'après l'exemple de dit-il, fit-elle.

A l'imparfait, de très-bonne heure, l'e féminin est tombé : sostreindreit, diseit. Le t s'est maintenu, étant annexé à une tonique.

Au parfait, les anciens textes ont un t à toutes les conjugaisons.



b

Il s'est usé, de très bonne heure : dans le dialecte picard, l'analogie donne : dormi, chanta, parti. Le français a adopté un moyen terme peu justifiable.

6° A l'imparfait du subjonctif nous avons un e contraire à la phonétique : cantassem, es, devraient donner chantas, s. L'e provient de la 2e personne, qui s'est trouvée sans marque de flexion : on écrivit [illegible] s en intercalant

c

une. C'est le même procédé qu'a appliqué l'anglais pour former le pluriel de miss = miss-e-s. Cette forme, une fois produite à la 2e personne, s'est étendue à la 1re et, passagèrement, à la 3e: Qu'elle perdesse sa virginitet (Eulalie.)

7° La 1re personne pluriel du parfait est dans toutes les conjugaisons rapprochée de la seconde. En latin, il en était autrement: amávimus, amavístis. Il y a eu assimilation en français: amavímus. —



d

Vénimus et venistis étaient accentués différemment : le français a rapproché la 1re personne de la seconde : Venimus, venistis (venîmes, venîtes).

8° Tous les participes présents et gérondifs ont été formés par la première conjugaison. Il faudrait, phonétiquement : chantant, corrent. Mais le français a fait l'assimilation dès les plus anciens textes.

---

27) a

Première Conjugaison en are.

Je prends pour type Jurare.

Prés. de l'Indicatif.

Júro	donne phonétiquement	Jur
Júras	" "	Jures
Júrat	" "	Juret
Jurámus	" "	Juromes (ons, ms, om, m)
Jurátis	" "	Jurez
Júrant	" "	Jurent.

Il y a deux formes pour l'

Imparfait:

	Normand	Bourguignon
Jurabam	Jurove	Jurève
Jurabas	Juroves	Jurèves
Jurabat	Jurou(e)t	Jurève (t)
Jurabamus, devrait donner Jurevons : traité comme Juriamus il donne		Juriens (ions)
Jurabatis " " Jurevez : " " Juriatis " "		Juriez
Jurabant	Jurouent	Jurèvent

b

Subjonctif

Jurem	Jur
Jures	Jurs
Juret	Jurt
Juremus	Juromes
Juretis	Jurez
Jurent	Jurent.

Il y a peu de verbes qui se conforment absolument à ce paradigme.

Remarques. 1° Les verbes dont le thème se termine par une muette plus une liquide intercalent un e à la 1ère personne du présent: J'entre, Je seivre (separo). De là, sans doute, la présence de cet e à toutes

c

les premières personnes,
déjà fréquente au 13e siècle
J'aime, Je jure, Je donne.

La même intercalation a
eu lieu au Subjonctif aux
3 personnes du Singulier.

Quelques traces de
l'ancienne Conjugaison se
sont conservées : Le diable
m'emport (jurons de
Louis XII) ; — Dieu
vous gard (Molière.)

2° Le fait qu'à la troisième
personne du Subjonctif l'e
tombant, le t se trouve
suivre immédiatement la
consonne du thème, a imposé



d

à cette consonne différentes modifications.

a) Les verbes dont le thème se termine par d ou t perdent leur dentale à la 3e personne et la changent en z à la seconde. Envider (inviter) fait au subjonctif "que tu enviz" "qu'il envit." Demander fait demanz, demant, et de même pour chanter, porter e.t.c.

b) Les verbes dont le thème se termine par un c ne peuvent pas changer c en ch au subjonctif puisque ce changement n'a lieu que devant l'a:

28) a

Collocet devint, dans Roland, culzt. Quand le c est isolé, il disparaît: precat donne priet, et precet donne prit.

c) Les thèmes qui se terminent par l mouillé changent cet l en u au subjonctif: qu'il travaut.

d) La labiale du thème se perd devant s et t du subjonctif: lavat, levet, qu'il leit. — Colapet donne qu'il colt.

e) Les verbes en -rm, -rn, perdent au subjonctif -m et -n: qu'il sorjourt. A partir du

b

13e Siècle, toutes ces formes disparurent, quand on assimila le subjonctif à l'indicatif.

3° Tous les verbes dont l'a de terminaison suit i, c, g ou une consonne précédée de ces lettres, ont ie au lieu de e : couchier (collocare), chargier (carricare).

A l'imparfait, le dialecte oriental dit : je couchieve. Le dialecte normand ne fait pas de différence : elle disparaît d'ailleurs dès le XVe siècle par l'effet de l'analogie.

c

Mais tous les patois l'ont maintenue et les formes en ier se sont contractées en i : on a deux classes de verbes, sur les deux paradigmes chanter et couchi. On a dit à tort, en cette rencontre, que des verbes de la première avaient passé à la quatrième.

4° Les formes fortes et faibles sont sujettes à de grandes différences, que le français moderne a fait disparaître par l'extension de l'analogie. Il y a six classes :

a) a devant une muette ordinaire, sans mélange de



d

gutturales et palatales. —

Tonique, a ; atone, e :

Lavo	donne lef	subjonctif	lef
Lavas	" leves		lès
Lavat	" levet		let
Lavamus	" lavons		lavons
Lavatis	" lavez		lavez
Lavant	" levent		levent.

Devant une nasale, a donne ai : J'aim.

b) E bref devant une muette ordinaire donne .....

(deficiunt quaedam)

29) a

E bref devant une gutturale simple : tonique i, atone ei ou oi.

c) E long ou i bref. Devant une muette ordinaire, tonique ei, atone e : ceil de çoil (celo) .... celons.

Devant une gutturale, tonique i, atone ei, oi : je pli .... nous ploions.

Devant une nasale, tonique ei, atone e : minat, il meine .... nous menons.

d) O bref.

Devant une ~~muette~~ ,

b

tonique e, atone ou :

Operare, ouvrer ; oeuvre
tropare, trouver ; treuve.

Devant une gutturale
simple, tonique ui, atone
ou.

c) O long, u bref.
Tonique eu, atone ou.
Plourer / il pleure
Nouer / il neue.
Devant une nasale, on a
o partout : donner, il
donne.

c

f) Chute de la voyelle atone dans les verbes de plus de 4 syllabes où l'antépénultième est longue.

Parolare, parler — je parole, vous parlez
Manducare, mangier — je manguë, nous mangeons,
Impasturare, empêtrer — j'empasture, nous empêtrons.

Dès les plus anciens temps, l'analogie commence ses ravages. Fabricare devient partout forger : dîner devrait donner je desjune ... nous dînons. La langue en a fait deux verbes différents.

Le français moderne garde des vestiges de cet état chaotique où il a vécu. La plupart du temps, il a gardé les formes faibles : cependant il dit : il aime, nous aimons.



d

Des substantifs verbaux ont souvent conservé les anciennes formes : reliefs, pleurs, demeure.

Futur.

Le futur se forme, comme dans toutes les langues romanes, par l'addition du présent de l'indicatif de habere à l'infinitif du verbe. La voyelle porte-accent de l'indicatif se trouve atone au futur : cantáre, cantarat. En Français, un a hors de l'accent devient e : en sorte que cantarat donne

3°) a Chanterai.

Remarques. 1° Les verbes dont le thème se termine par n, comme donner, mener, ont une tendance à supprimer l'e féminin qui résulte de cet a: Don-rai, Men-rai. La chute de l'e a été produite par l'attraction qui existe en V. Français entre n et r: Comparez denarius qui a donné denrée. N et R, une fois en présence, s'assimilent: dorrai, merrai (16e S.)

2° Lorsque le thème du verbe se termine par r comme dans jurer, il est sujet à deux modifications différentes: tantôt il y a suppression de l'e:



6

plorrai — tantôt l'attraction rapproche les deux r sans faire disparaître l'e : je tiererai, je ploererai.

3° Lorsque le thème du verbe se termine par tr on trouve la même modification que pour jurer : il y a métathèse de l'é : entererai, monstererai.

En vieux-français, la recherche de l'euphonie, l'attraction des consonnes, modifiait la disposition étymologique des voyelles et des consonnes. Mais partout le thème reste aussi intact que possible.

Du subjonctif.

Le subjonctif était, en ancien français, différent du présent

c

uniquement par l'absence de l'e à la 2e et à la 3e personne du singulier: Jurs, Jurt, cette différence parut insuffisante et l'on eut recours à des formes appartenant à la 2e conjugaison latine, à la 3e mixte, ou à la 4e. Ce qui caractérise ces verbes, c'est qu'ils ajoutent eat, iat, au thème pour former le subjonctif. Eat, iat, sont identiques pour le latin vulgaire, qui disait debiat, veniat. Cet i en français devant se transformer différemment suivant la consonne précédente. Suivi d'un a, il disparaît en affectant la consonne qui précède. La plus importante de ces modifications est celle qui se produit quand la consonne précédente est une dentale: la dentale, suivant qu'elle est douce ou forte, devient ge, ce,



d

ou che. En v. Français, on a appliqué cet <u>ia</u> à la 1re conjugaison. Au thème <u>fort</u> de porter on a ajouté <u>yat</u> = port-yat. La 1re conjugaison s'est ainsi trouvée envahie à son tour. De port-yat est sorti régulièrement porce, forme picarde porche, ailleurs pordiat et porge.

2° La difficulté d'ajouter à tous les verbes cette terminaison <u>ce</u> a été grande pour certains thèmes comme mostr (mostrer). La langue a eu recours à l'épenthèse de l'<u>e</u> féminin: mostr-e-ce, d'où le nouveau subjonctif en ece qui s'est étendu par analogie à toutes sortes de verbes: port-e-ce.

3° Enfin, il y a une 3e forme du subjonctif que l'on trouve dans le Nord-Est, et dont l'origine

31) a

est mal établie : c'est la forme en oie : que j'aportoie.

La 1re conjugaison, dans les limites que j'ai indiquées, est régulière. Elle a pour sources uniquement les verbes latins en are : Diez admettait à tort pour quelques verbes un changement de conjugaison.

Verbes Irréguliers

Le plus irrégulier de tous est

ALLER

dont l'origine est encore incertaine (provençal anar, ital. andare.) Ce verbe s'est mélangé avec vadere et ire dans toutes les langues romanes.

L'italien vao (puisque dans cette langue le d ne tombe pas

b

entre deux voyelles) prouve que le bas latin disait déjà vao. Provençal : vao(c). Français : vois. Cet is ajouté est encore inexpliqué. Mais l'S n'est certainement pas un S de flexion. La forme vais est inconnue au moyen-âge.

La 2e personne est vais en latin vulgaire, vai en italien et vas en français. Si le français avait eu comme point de départ vadis il aurait donné vez.

La 3e personne est vait en latin vulgaire, va en italien, vait, vet, en français.

Les formes trop courtes, eo, is etc. n'ont pu subsister que dans le composé exire. Le latin vulgaire avait déjà les formes andamus, andatis, vaunt. Et

c

la preuve, c'est que nous trouvons l'intercalation des formes analogiques audamus, audatis, en Italien et en Français.

Les langues de l'Espagne sont remarquables, en ce que, bien que possédant andare, elles ne connaissent pas les formes intercalaires, mais font reparaître le verbe ire: Portugais: imos.

L'ancien français a pour futur ire. Le subjonctif se compose du thème du verbe al plus ia: alia. D'où les formes alge, auge, alie, aille. Cette dernière, qui a survécu, est la seule trace qui soit restée en français moderne de l'invasion de la 3e conjugaison sur les autres au subjonctif. — Nous avons aussi

d

un subjonctif dérivé de vado : voise, ce qui porte à 4 le nombre des subjonctifs d'aller : que j'alle, que j'aille, que j'ange, que je voise.

STARE.

En latin même, ce verbe n'est pas régulier. En outre, il offre la particularité d'être monosyllabique au présent et cependant (à cause de l'e initial) d'avoir l'accent sur la dernière : estát. Le vieux français prit son parti de cette anomalie : le verbe ester a donné j'estois, tu estas, il esta (qui n'est pas un parfait, comme on l'imprime), nous estons etc. Le parfait est j'estui, tu estus, il estut. Le subjonctif

32) a

se présente sous deux formes, l'une répondant au présent de l'indicatif, que j'estoie, l'autre : que j'estace. Enfin, le participe passé est esté, estu.

DONNER.

Il présente souvent à la 1e personne du subjonctif la forme bizarre et inexpliquée : je donis. Le subjonctif régulier, plus rare, est formé de don-iam : que je donge.

ROVER, PROVER, TROVER.

présentent cette particularité inexpliquée qu'ils ont la 1re personne de l'indicatif en ui's : je ruis, je pruis, je truis. Le reste est régulier. Cette forme a envahi le subjonctif : que je truisse, que nous truissions.

On a supposé qu'il y avait



b

en une influence exercée par le verbe pouvoir : je puis, que je puisse.

Deuxième Conjugaison Régulière et Quatrième mixte.

Cette Conjugaison repose sur les inchoatifs latins, marqués par SC. La forme inchoative est restreinte en latin aux temps du verbe où l'action est considérée comme incomplète. Il n'y a pas de parfait inchoatif. Le latin vulgaire a régularisé cette formation en la restreignant : le français a poussé plus loin encore. Il y a encore deux

C

Couches à distinguer. Le latin vulgaire avait formé une conjugaison ayant l'infinitif en *ire* : il ne connait plus la désinence -iscere. Il dit florisco, floriscit, floriscit, *florimus*, *floritis*, floriscunt. Au subjonctif : florisca, floriscas, floriscat, *floriamus*, *floriatis*, floriscant. — A l'impératif : florisce, floriamus. L'Italien, le Provençal et le Roumain en font autant : fiorisco, fiorisci, fiorisce, fioriamo, fiorite, fioriscono.

Au subjonctif, le provençal intercale la syllabe inchoative aux deux premières personnes du pluriel. Les langues hispano-sardes ignorent absolument cette conjugaison mixte.

d

Le français a étendu la syllabe inchoative à tout le présent de l'indicatif et du subjonctif, à l'impératif, à l'imparfait et au participe présent: florissant. C'est un des traits caractéristiques de notre langue.

Les sources de cette conjugaison sont:

1° Latines. 2e, 3e, 4e conjugaison

2° allemandes. Les verbes allemands se divisent en deux catégories d'après l'infinitif. Le dialecte franc présentait deux infinitifs, l'un en ân, l'autre en iân. Tous les verbes en iân sont devenus en français des inchoatifs en ir.

3° Les verbes qui dérivent

33) a

d'adjectifs, verdir, adoucir, grandir. Le français moderne dit rafraîchir, blanchir, avec la forme féminine de l'adjectif : le Vieux-Français dit rafrescir, blancir.

Rem. I. Ce n'est pas SC qui a servi de départ au développement français, mais CS. Ce qui prouve cette métathèse, c'est le subjonctif florisca aurait donné en français floriche. Floricsa a donné florisse.

Rem. II. La 1re et la 2e personne du pluriel sont accentuées en latin sur l'antépénultième : le français a déplacé l'accent : nous florissons, vous florissez.

Rem. III. Le parfait repose sur le parfait latin en ivi : floris, florismes.

Rem. IV. La 1re personne de l'indicatif a droit à un s : florisco, floris.



6

C'est là le point de départ de l's paragogique qui a envahi toutes nos désinences verbales. Le français moderne ne distingue pas entre le présent et le parfait : je rougis. L'ancien français disait : je floris (florisco) et je flori (florui.) L's parasite s'est installé au 13e siècle.

Rem V. Le futur des inchoatifs ~~est~~ soustrait à la phonétique. Florisco devrait donner florrai : mais il n'en est rien. Les inchoatifs s'attachent à l'i et ne le laissent pas tomber : je florirai.

Rem. VI. Beaucoup de verbes, auj. inchoatifs, ne le sont pas en ancien-français. L'invasion de la voyelle

C

inchoative fait de continuels progrès. Lamartine a fait le néologisme :

La vigne arvêtissait la tour.

Remplir, au M. âge, est rarement inchoatif, témoin le mot remplage qui subsiste à côté de remplissage. Jouir est rarement inchoatif au Moy. âge : Joiant. Fouir donnait autrefois fouait : il enfouait les morts.

Fremere et gemere avaient donné freindre, geindre ; frémir et gémir sont postérieurs. H nous est resté en français une trace bizarre de cette lettre : c'est la conjugaison de haïr. Elle repose sur un thème allemand hat (hassen, anglais hate). L'allemand hatjan a donné l'infinitif vieux-français hadir : (St. Alexis : tu m'as enhadide) qui se conjugue régulièrement : hadir, hadis, hadit. D'où les formes : je haïz

d

ou hé, tu hez, il hét, nous haons, vous haez, ils héent. Le français moderne ist conduit de la façon la plus bizarre: il garde la syllabe inchoative au pluriel seulement. Le peuple français, plus logique, dit: je haïs, tu haïs.

Le français-ancien dit: je fourrai (fouir), je jorrai, je geindrai, je feindrai.

Les verbes en ir de la conjugaison simple se conjuguent comme les inchoatifs, mais sans la syllabe intercalaire: dormir, mentir, sortir, sentir, partir, vêtir, repentir, oïr etc. Chabaneau range cette conjugaison avec les mortes, parceque le français n'a pas introduit

dans ce groupe de nouveaux verbes.

Quelques verbes de cette conjugaison, faillir, saillir, cueillir, présentent en français moderne des fautes que ne commettait pas l'ancienne langue. Le latin vulgaire collegere aurait dû donner cueillire, comme legere donne lire ; mais à cela près, et si l'on ajoute que salire n'aurait pas dû donner l'<u>l</u> mouillé, ces verbes étaient très-réguliers en ancien français : je cueille, tu cuels-queus, il cuelt-queut, nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent.

Futur : je queuldrai.

Depuis le 15e siècle, ce verbe entre en perturbation. On a dit : il cueille, anomalie unique : le futur est devenu je cueillerai, comme si l'infinitif était cueiller. Dans les provinces, le peuple dit cueiller.

Le verbe saillir est d'un emploi très-difficile. Au Moyen-Âge,

b

le verbe est régulier : je saille .... il saut. Fut. Je saudrai. — Impératif : sail. Le français moderne a commencé à dire : je saille, tu sailles e.t.c d'où les formes si choquantes : il assaille, il tressaille (au lieu de il assaut, il tressaut). Saillir, en terme d'économie rurale, a passé à l'inchoatif.

Faillir a éprouvé les mêmes mésaventures. Nous disons : ne faillis pas — au lieu de : ne faus pas, e.t.c.

c

Verbes Forts.

On appelle forte, en flexion, une forme dont l'accent porte sur le thème du verbe, faible une forme dont l'accent porte sur la terminaison. Meure est une forme forte, mourons une forme faible. Cette distinction remonte à Grimm, et a été très critiquée (par Chabaneau) : Grimm trouvait plus d'énergie dans ich drang que dans ich lieb-te. En vérité, la différence entre ces verbes est chronologique. Grimm a pensé qu'avait et venit étaient dans le même rapport que drang et liebte. Pour le français, il a constitué 3 conjugaisons faibles, en -er, en -oir, en -ir. Les autres devaient s'appeler verbes forts.

A vrai dire, il n'y a pas



d

de verbes forts en français.
Être lui-même n'est pas dans ce cas tout entier (Soyons, Étant)
D'autre part, les verbes faibles ont beaucoup de formes fortes : aime.

Nous appelons verbes forts ceux qui ont le parfait et le participe passé forts.

La conjugaison en ir inchoatif est, par suite, tout entière faible.

On classe ces verbes d'après leur parfait. Paris préfère examiner chaque temps successivement.

La source des verbes forts sont les conjugaisons latines II, III pure et mixte, et IV.

35/a

<u>Infinitif</u>. L'infinitif latin est en -<u>ēre</u>, <u>ĕre</u>, <u>īre</u>. Déjà en latin on remarque une grande confusion. Dans le latin vulgaire, la confusion s'est beaucoup accrue :

1° <u>Ire</u> ne change pas : <u>ēre</u>, qui doit donner régulièrement <u>eir</u> <u>oir</u>, a donné <u>ir</u> dans un grand nombre de verbes ; <u>merere</u> (mérir, pour la récompense due, p. ex. Dieu le vous mire), tenere (tenir), florere, implere e.t.c.

La cause se fait mieux voir dans les 6 verbes jacere, licere, lucere, nocere, placere, tacere (plaisir, taisir, nuisir e.t.c.) L'action de la gutturale est incontestable. — Enfin, dialectalement, des verbes restés fidèles à -er, -oir, ont donné -<u>ir</u> : Picard : poir = potere, ceïr = cedere.

b

2° Ēre devient ĕre. L'accent se porte sur le thème. C'est le cas pour les 6 verbes sus-nommés qui ont un ē : jacēre, licēre, nocēre, placēre, tacēre, lucēre ; plaire, taire etc. Il faut ajouter quelques verbes comme videre (voir), respondere (répondre). Quelquefois les deux formes coexistent ; ardre, ardoir ; maindre, manoir ; torquere donne <u>tordre</u> seulement.

3° Ĕre est souvent devenu ēre ; sapĕre, sapēre, savoir ; fallĕre, fallēre, falloir ; volĕre, volēre, vouloir ; posse, potēre, pouvoir. (Le v intercalaire date du 16e siècle.)

Ĕre devient <u>ire</u> dans fallĕre, faillir ; quaerĕre, quérir ; sufferĕre, souffrir.

On trouve souvent des formes

c

doubles : courre — courir ; toldre, tolir ; conquerre, conquérir.

En somme, la conjugaison en re est la seule inébranlable.

<u>Indicatif Présent</u> Il y a deux sortes de verbes : ceux qui joignent o au thème, ceux qui intercalent entre le thème et o soit e soit i : accipio, dormio.

1o La 1ère sorte de verbes perd o sans compensation, d'après la phonétique : je cour, je tol, je bei, je sui.

A partir du 13e siècle, on trouve l's paragogique : l's de suis se rencontre dès le XIIe siècle. L'origine de cet s est fort contestée. Autrefois, on alléguait l'euphonie : je vois/en Dieu,



d

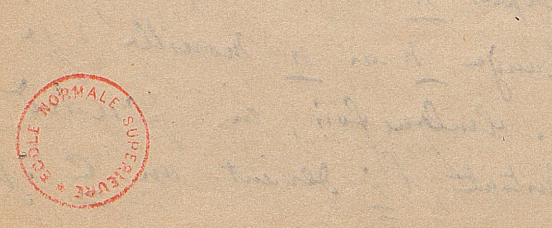
disait-on, aurait semblé trop dur. Ce n'est pas une application, et ce qui la détruit, c'est qu'un seul verbe a échappé à la paragoge, et celui qui en aurait eu le plus besoin : on dit j'ai aimé, j'ai été. Il est vrai que le peuple dit souvent j'ai-z-été, pour éviter l'hiatus : mais la langue écrite n'en a jamais tenu compte.

On a dit que c'est l's de la 2e personne transportée à la 1re. Singulier procédé pour une langue dont on vante le génie clair et lumineux ! Paris préfère reconnaître l'action analogique des verbes, particulièrement inchoatifs, qui avaient régulièrement un s au singulier ; je fleuris. De même, cognosco, nasco, avaient donné régulièrement je connais, je nais. Le français s'est habitué à distinguer deux classes de verbes : l'une terminée par un e féminin, l'autre par s.

36) a

Je passe à la 2e classe, aux verbes en eo, io : debeo, morio, venio. Le latin vulgaire a une tendance à supprimer la voyelle intercalaire. D'autre part, il l'intercalait là où il ne fallait pas : ponio, d'où l'espagnol *pongo*. Le Français est une des langues romanes qui ont été le moins atteintes : il a conservé en général la voyelle intercalaire.

Quand -eo, -io, suit une labiale, la labiale disparaît, et l'e-i, subsiste sous forme du second élément d'une diphthongue : sapio, sais. Dans debeo, on ne sait si l'*i* s'est maintenu, car l'*e* long suffisait à donner *dei* : cependant il est probable que *dei* vient de debio, sans quoi le *d* ne serait pas tombé. Dans moveo-io, l'*i* était tombé :



b

movo, je meuf. L'i est tombé toutes les fois que la labiale était précédée d'une autre consonne: je dors.

Après les dentales, les faits sont analogues: video, visi; sedeo-io a perdu l'i, sans quoi l'on aurait <u>si</u> au lieu de <u>sié</u>. Quand la labiale est appuyée sur une autre consonne, l'i tombe également: ardeo = j'ar. (Chant à l'occasion d'un auto da fé de Juifs à Troyes, en 1288, écrit en caractères hébraïques et publié par Darmesteter dans la <u>Romania</u>: Jár.) Comparez spondeo, je respond.

Quand <u>io</u> et <u>eo</u> sont précédés d'un <u>l</u>, i mouille l: voleo, je veuill.

Après <u>n</u>, de même, le iod change <u>n</u> en <u>n</u> mouillé: je tiens. Quelquefois, en picard surtout, l'i devient un <u>c</u>: je

c

tiencs,

Après R, le i passe derrière la consonne et marque sa présence dans la diphthongue résultée de la voyelle : morio, mueir, muir. Le picard conserve le iod et le disait : je muere.

Après le K, le iod change le K en z (prononcez comme l'allem. zu) : facio, je faz ; jacio, je jaz ; nocio, je nuz ; plakio, je plaz ; takio, je taz. Ainsi, en somme, il y a dans la majorité des cas conservation de l'e de flexion latin.

De même que les verbes de la 1re classe, ceux-ci ont ajouté postérieurement un s. : par l'l mouillé, l'adjonction de s a donné naissance à u : je veuills = je veux ; je vails = je vaux.

Par suite, écrire je sai, je

d

voi, *je croi*, n'est nullement une licence poétique, mais un archaïsme. Mais on n'a pas le droit d'écrire *je fai*, *je connai*, comme font les poètes ignorans.

La seconde personne présente toujours *s* ou *z* : *s* après toutes les consonnes, *z* après les dentales. Dès le XII siècle le *z* final se prononce comme *s* et cette distinction s'efface. Le français maintient la dentale et la fait suivre d'un *s* : tu *vends*, ce qui est absurde

La 3e personne présente un *t*. Notre orthographe absurde, qui écrit *il vend*, il

37) a

prend, avec le d, a obscurci cette règle si claire. Chabaneau a eu le tort de croire que c'était le d de vendo qui était resté. La preuve, c'est que vendita, prendita, a bien donné vente, prente. Le ~~mot~~ verbe vaincre a été abîmé et mis hors d'usage par l'orthographe moderne; on entend dire il vainc! Le français ancien écrit il vaint. Cette sottise est due aux grammairiens: l'infinitif vaincre a agi sur leur imagination. Par un embarras inconscient, les français hésitent à employer cette 3e personne.

La terminaison pluriel présente deux formes: cúrrimus, debēmus. Ces deux groupes ont été assimilés en français: tous ont pris les terminaisons ons, ons, qui proviennent de



b

Samus. Il n'y a d'exceptions que pour faire, qui donne faimes, et dire qui donne dismes. Passé le XII siècle ces exceptions ne sont plus maintenues.

Les 2èmes personnes du pluriel ont pris uniformément la terminaison ez. Il n'en est pas de même en ancien français. Les formes fortes, curritis, ont bien reçu l'accent sur la terminaison, mais n'ont pas été assimilées à la première conjugaison : nous avons coureiz, deveiz. Ces formes ont été peu à peu détruites par la concurrence des formes en ez empruntées à la 1re conjugaison.

Dans faire et dire, l'ac-

l'accentuation latine s'est maintenue : faites et dites. Les enfants, poursuivant l'analogie, disent *faisez* et *disez*.

A la 3e personne du pluriel, l'i flexion est tombé sans laisser de trace : sapiunt, saivent ; dormiunt, dorment ; debent, dëvent ; currunt, curent.

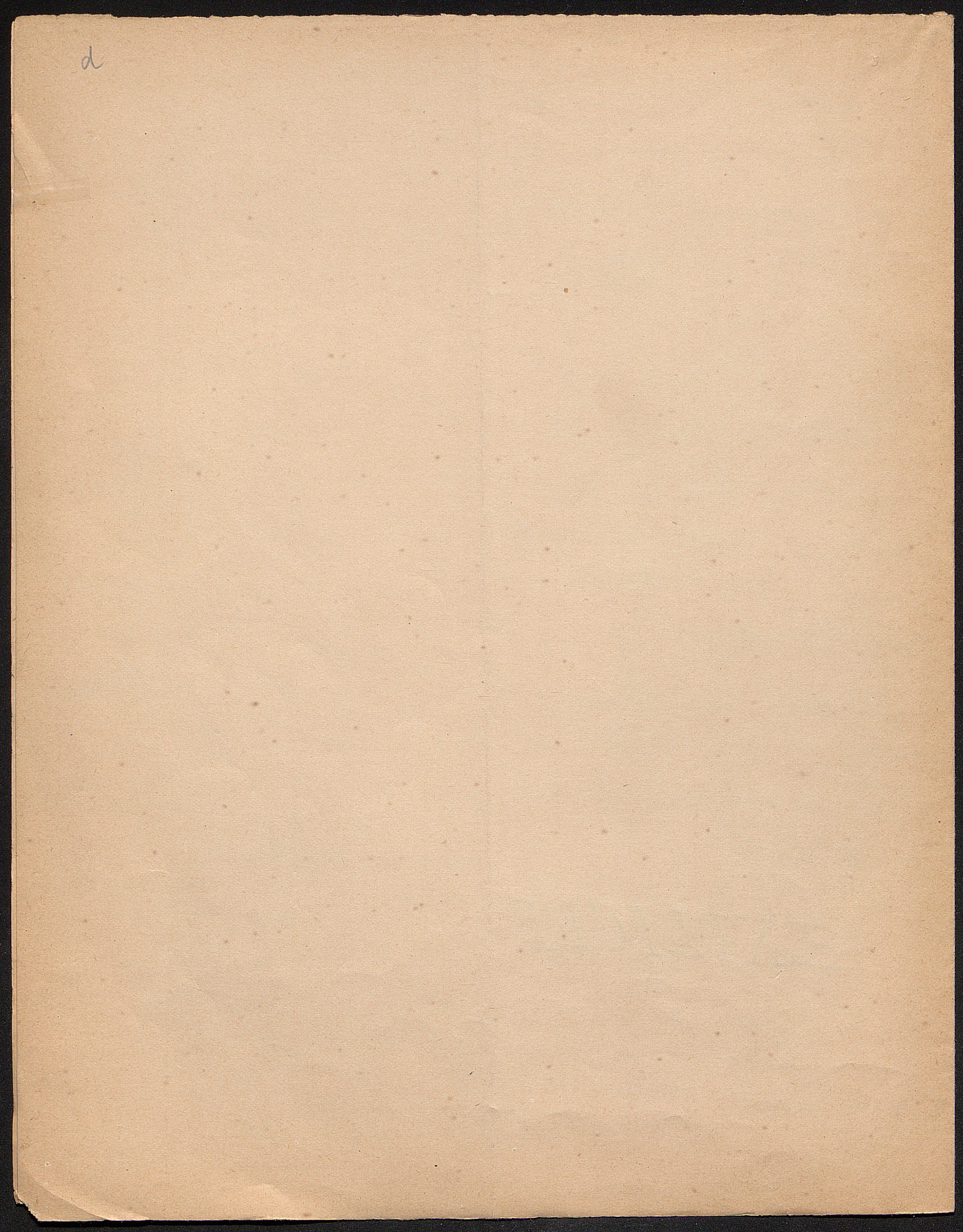
Habere, esse, facere, vadere, se comportent d'une façon particulière : *ont*, *font*, *vont*, *sont*.

EXPLICIT.

Pauca admodum desunt, in sequenti praelectione dicta, quae valetudinis causâ excerpere non potui.

Ch.P.




d

38/a

Présent du Subjonctif. Il se présente dans 2 classes, l'une ayant l'iod (en latin e ou i), l'autre ne l'ayant pas.

1° Verbes n'ayant pas l'iod.
Curram q. je coure, q. t. coures, qu'il coure, curramus, -atis, q. n. courons, q. v. courez puis avec un i, q. n. courions, couriez currant qu'ils courent.

Rem. Lorsque le thème se termine par un c, ici ce c au lieu de se changer en is comme dans d'autres formes, se change en iod: q. je duie (de duca pour ducam), plus tard on a dit q. je conduise, q. je dise, par l'analogie.

2° Verbes ayant l'iod. – Le second type avec iod a des modifications variées. Il y a empiètement constant des 2 formes l'une sur l'autre.

A) Verbes terminés par une labiale.
Le iod y est souvent conservé: Abia q. j'aie sapia q. je sache.
Pour devoir on a q. j. doie et analog. q. je doive.
Toute trace du iod a disparu dans
movea q. je meuve, recepia q. je reçoive.

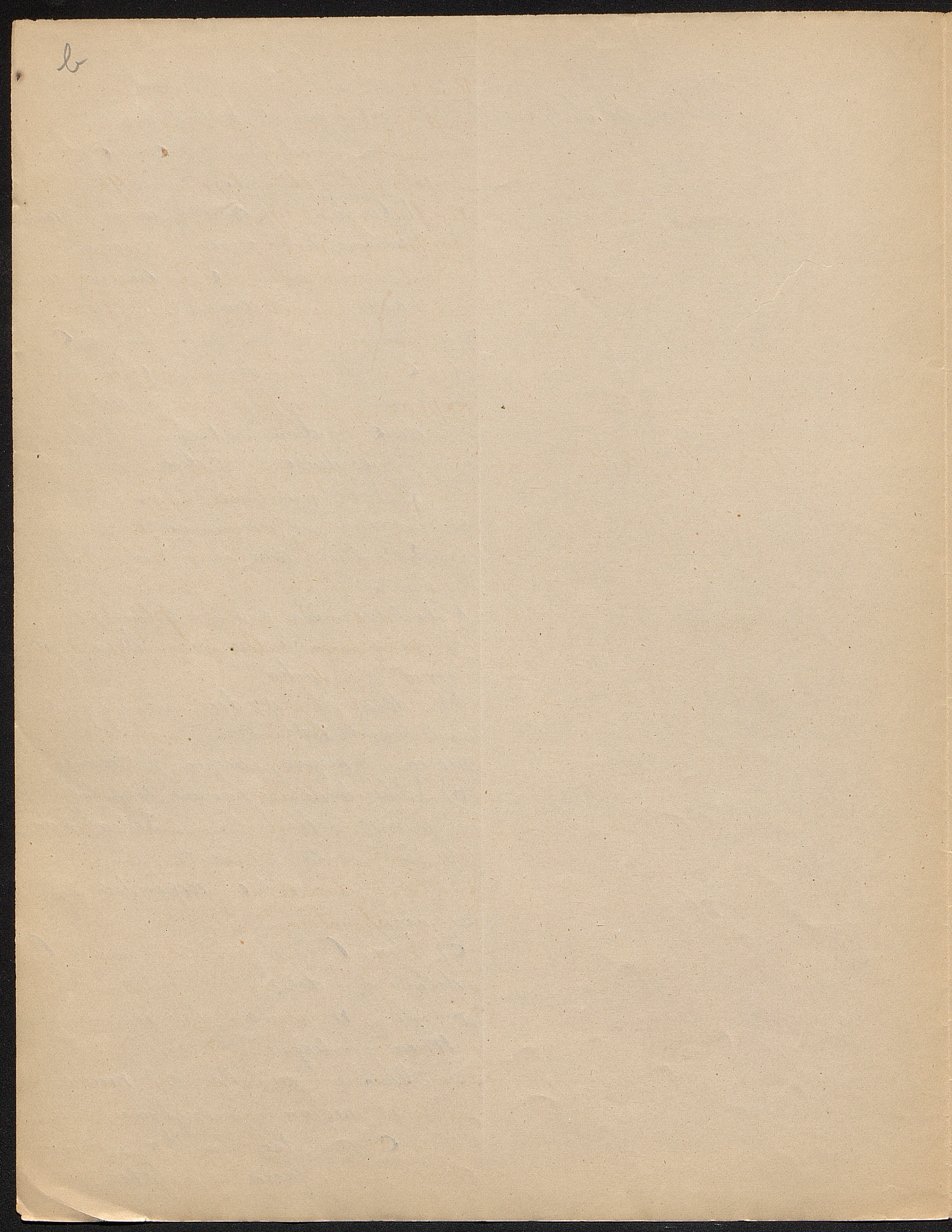
B) Verbes terminés par une dentale.
En général le iod a disparu. Sedea, seda, q. j. sie, senta q. je sente.
Il y a q.qs. traces de l'i: respondea q. je responge

C) Après l, le iod persiste et mouille l: dolia q. je dolie.

D) Après n, le iod persiste en général: tenea q. je tiegne.

E) Moria conserve le iod: q. je muire, ou sans iod morga q. je muerge.

F) Le c devient tce quand il précède un iod plus une voyelle: facia q. je fatce.


b

c

Rem. 1. Le iod s'est q.q. fois ajouté à des verbes en **a** pur. Ainsi, à des verbes terminés par une dentale appuyée, et, suivant que la dentale était **d** ou **t**, on a eu **ge** ou **ce**:
vendia q.je **venge**,
mittia q.je **mece**.

Rem. 2. Dans les verbes en **r** q.q. fois on trouve cette intercalation du iod: **curra** q.je **courge**.

Rem. 3. On la trouve dans un mot en **n**: **expona** q. j'esponge.

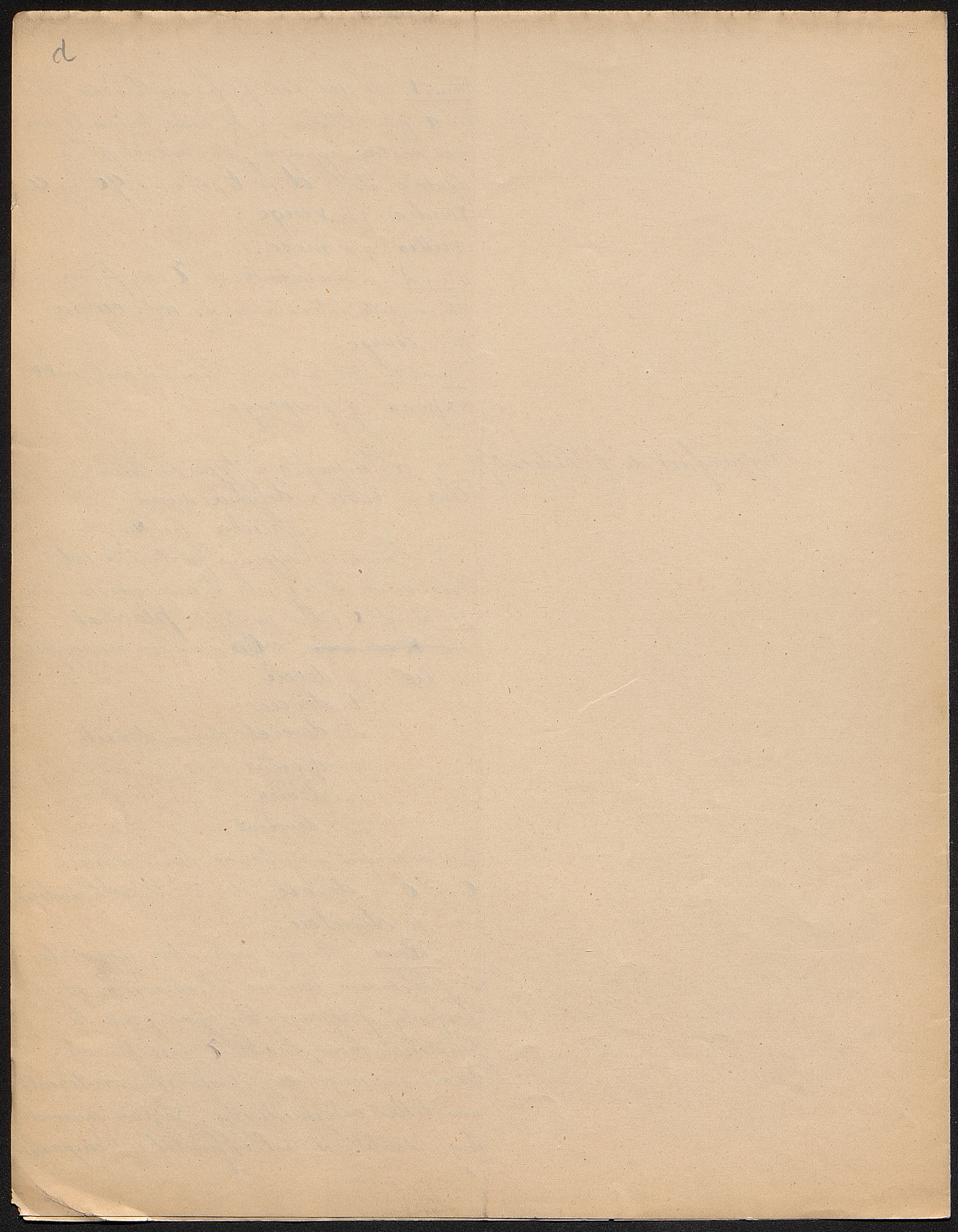
Imparfait de l'Indicatif.

L'imparf. a 2 types en latin: **eba** et **ieba**: **debeba** (debeva)
facieba (facieva).

Le Français a supprimé partout le iod. Cela vient de ce que la 2e conjugaison n'a jamais d'**i** à l'imparfait: **placebat**. ~~Le ...~~ On a eu un imparfait en **eie**: je **deveie**
tu **deveies**
il **deveiet** devenu **deveit**
n. **devions**
v. **deviez**
ils **deveient**.

Cet imparfait a de bonne heure changé **e** en **o**: **devoie**, etc... C'est l'analogie avec je **chantoie**.

Rem. Il faut noter chez q.qs. verbes un phénomène curieux. Il est arrivé que l'infinitif proparoxyton ayant perdu la pénultième brève, la lettre **r** s'est trouvée devant une consonne, et alors on a intercalé une lettre intermédiaire. Le plus souvent il y a identité entre l'infinitif et l'imparfait.


d

39/a

On a alors refait l'imparfait sur l'infinitif.
Ainsi **pon(d)re**, et je **ponais**;
on trouve je **pondais**
J **tordais** à côté de je **torgais**.
Ce verbe **tordre** semble avoir eu une influence sur d'autres verbes en **rdre** qui ont fait comme tordre : **ardre**, il **argait**
aerdre, il **aergait**
mordre, il **morgait**.

Participe présent

Le participe **ent** est devenu partout **ant** sur le modèle de la 1re conjug.
Le iod disparaît sans exception.
Lorsque le participe est devenu un substantif il a gardé le iod

Parfait

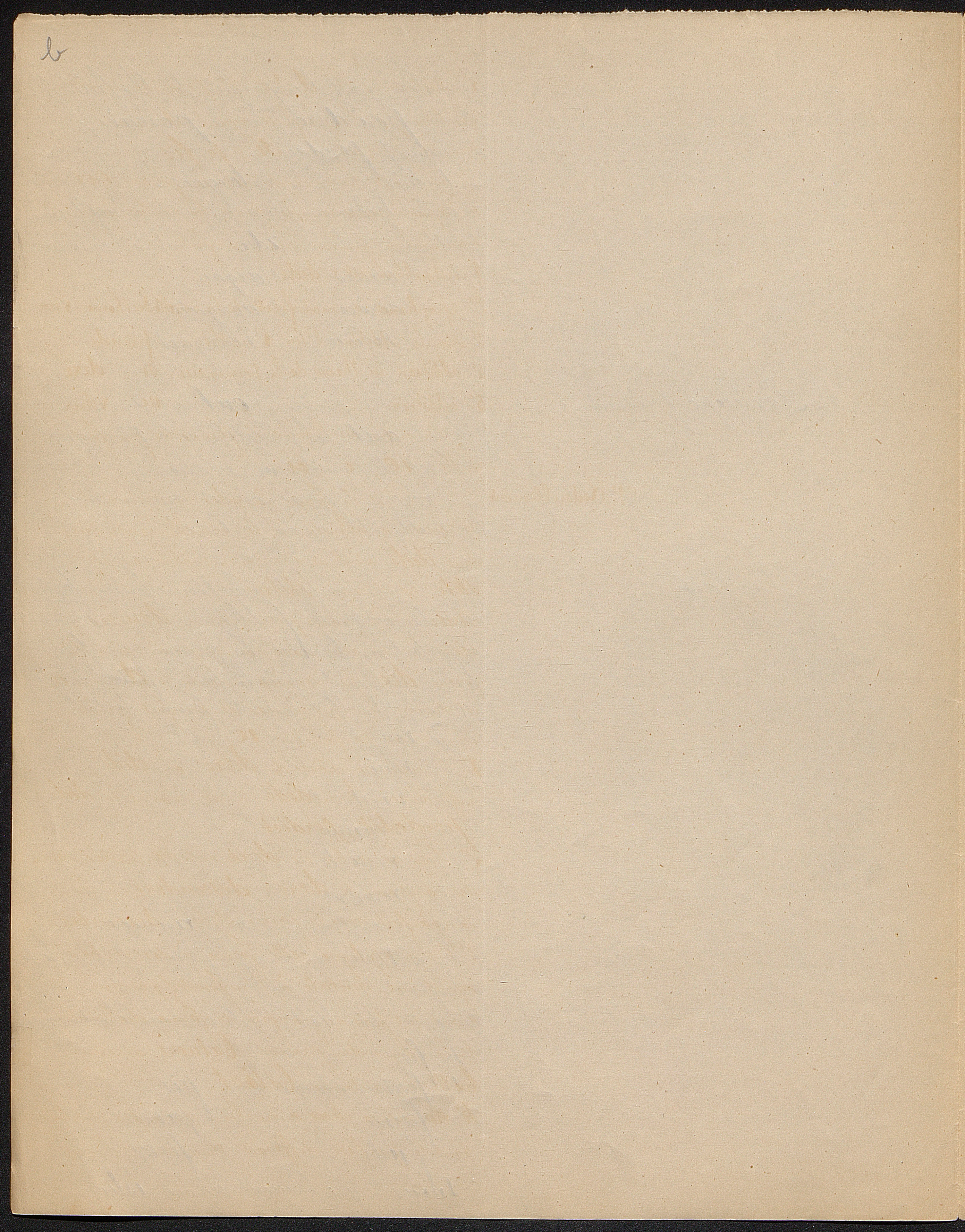
Le parfait a certaines formes fortes et certaines formes faibles. Le Fr. moderne a partout uniformisé en prenant les formes faibles. Lorsqu'il a pris la forme forte (ce qui est rare) il a fait toutes les formes fortes.

Je **vin**
tu **venis**
il **vint**
n. **venimes**
v. **venistes**
ils **vinrent**.

Il y eut contraction : nous **vinmes**...
Le verbe **venir** est celui qui présente la plus forte contraction.
La contraction était facilitée dans d'autres verbes

je **fis**
tu **fesis** et à côté on avait **feis**
n. **fesimes** ——— **feimes**
v. **fesistes** ——— **fistes**
Imus a pris l'accent comme **istes**.




b

C

L'addition de l'S à la 1ère personne a été facilitée par les parfaits ayant s, c.à.d. par les parfaits en si : je fis.

Si nous laissons de côté la forme evi qui a disparu, nous voyons pour les verbes latins 5 manières de former leur parfait :

1° redoublement : dedi

2° apophonie ou modificat. de la voyelle du thème : veni

3° simple addition d'un i au thème : prendi

4° addition au thème de la terminaison si : dixi.

5° addition ——————— ui : volui.

En outre on trouve 3 formes de parfait faible : ie, i, u.

1° Redoublement. C'est la forme la plus ancienne. Le roman a abandonné le redoublement, sauf dans dedi où il ne s'en rendait plus compte ; steti est devenu stetui.

Dedi a lui-même péri : on a donare, mais il a survécu dans des composés sous la forme die, qui souvent a perdu le d et ie est devenu une des formes de parfait faible.

On a de ces parfaits en ie :

1° Dans des composés de dare où didi, affaiblissement de dedi, a été restauré en dedi : perdedit, perdiet.

2° Puis les verbes en dere ont été traités comme des composés de dare : descendere a fait son parfait avec la forme dedi : descendie.

3° On a appliqué cette forme à des verbes ayant une dentale à l'infinitif, et qui n'avaient pas au parfait de forme distincte de la forme du présent : batuere devenu battere a donné batiet.

4° La même chose a eu lieu dans des verbes dont le parfait différait trop du présent.

b

rumpit donnait romps, rupit rut.
La langue a pris le thème du verbe et a appliqué la terminaison **ie** : il **rompiet**.

5° On avait supprimé le déponent et on en avait fait un actif. Mais aucun déponent n'a de parfait. Devenu actif, il lui fallait un parfait. On a pris la forme **ie** : sivre (suivre), il **siviet**.

Cette forme **ie** ne dépasse pas le 12e siècle. Elle est remplacée par la forme **i** qui repose sur le parfait de la 4e conjug. **ivi**. La forme **i** envahit les verbes en **ie**.

Les autres parfaits à redoublement sont devenus en latin vulgaire des parfaits en **si**. Cette forme en **si** ne s'est pas maintenue en français. Le parfait en **i** la tue.

2° Modification du thème.

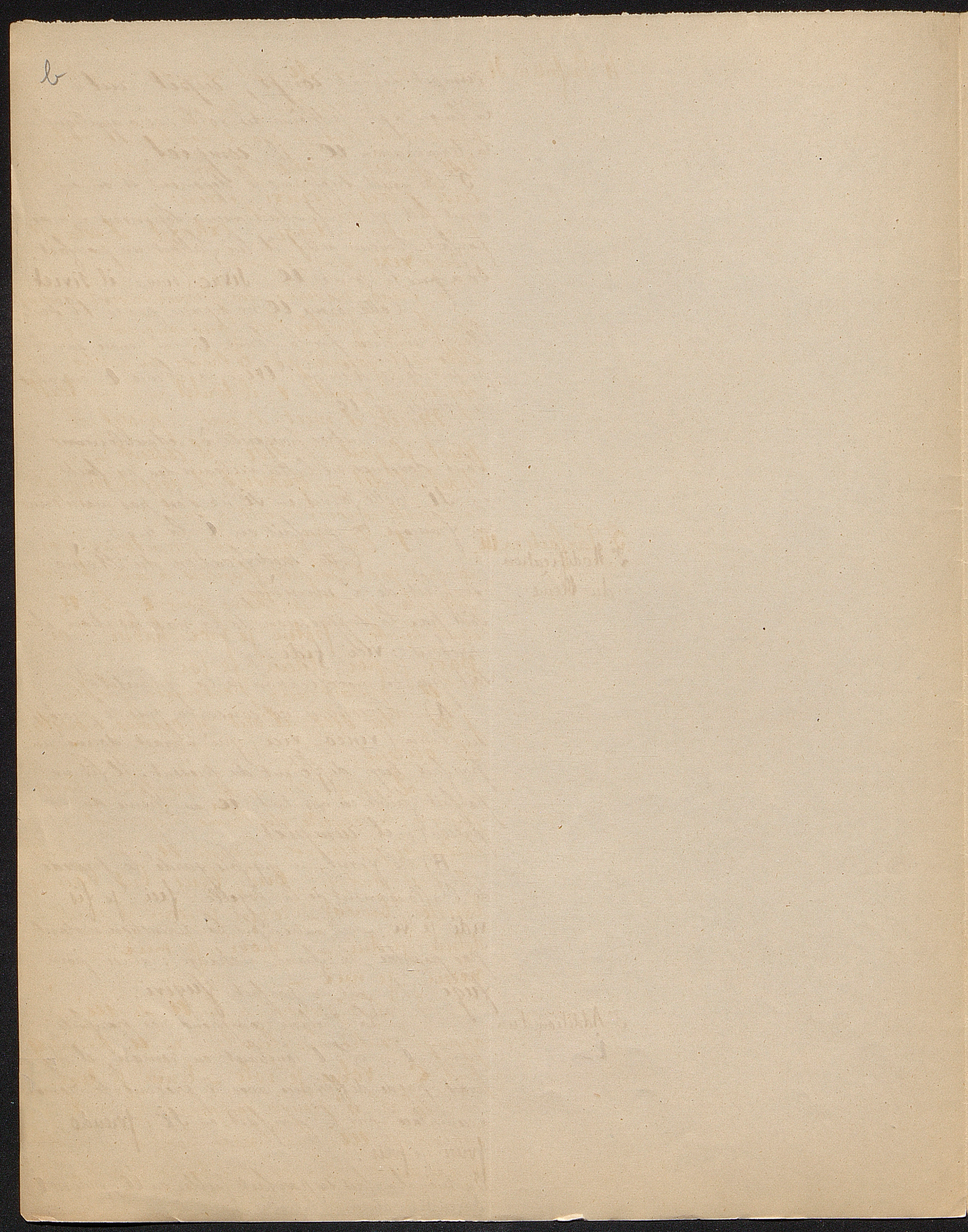
Cette modification du thème se fait de 2 manières,
soit par la suppression de la nasalisation du présent : **vici**, **fidi**.
soit par la modification de la quantité.

A) - Le roman ne conserve pas le procédé du latin (**vinco** - **vici**) qui aurait donné un parfait trop différent du présent. Il fit un parfait faible en ajoutant **ie** au thème du présent : **il rumpiet**

B) Le franç. a q.q. fois gardé le procédé de l'allongement de la voyelle : **feci**, je fis, **vidi** je vi. - D'autres fois la distinction n'étant pas possible, le franç. a changé : ainsi pour **fugi**, il a fait un parfait **fugivi**.

3° Addition d'un **i**.

La 3e classe comprend les parfaits ayant **i**. L'**i** tombant en roman, il n'y avait pas de différence avec le présent : le roman a remplacé par le parfait en **si** : **prendo**, **prisi**, je pris.
Ou bien il a fait des parfaits faibles en **ie**, puis en **i** : **defendie** devenu **defendi**.


b

C

4° Parfaits en **si**. La forme **si** était répandue dans le latin vulgaire et le latin classique.
Elle persiste dans un grand nombre de verbes: **risi** je ris – **misi** je mis – **rosi** je ros – **arsi** j'ars – **cinxi** je ceins,
et les verbes en **ingo** **extinxit** il esteinst –
Dans **vixi** cette forme est perdue.
En franç. moderne ces formes se sont perdues. Des formes faibles leur font concurrence.
Elles sont formées par le thème du verbe auquel on ajoute **i**: il tordit au lieu de **torst**, etc.
Misit il mist il mit – **prisit** il prist il prit – **sisi** il assist – **dixit** il dit – **quaesiit** il acquit, conquit ont seuls conservés cette forme.

5° Parfaits en **ui**. 1° Un 1er groupe est caractérisé par ce fait que le parfait français a aux formes fortes la voyelle du thème plus **i** le **u** étant tombé: **potui** je poi, **habui** j'oi, **pavi** je poi, **tacui** je toi.
L'**u** reparaît aux personnes faibles: j'oi, tu oüs, il oüt, n. oümes, v. oustes, ils oürent.

2° Le 2e groupe est caractérisé par ce fait que la voyelle du thème disparaît à toutes les personnes, laissant **u** avec lequel elle s'est fondue: bui, beus, but, beumes, beustes, burent – **recepi** je recui, il recent – **debui** je dui – **movi** je mui – **nocui** je nui –

3° Le 3e groupe a le **u** de **ui** appuyé contre une liquide, et **u** devient **g**, puis **c**: **volui** je volc – **tenui** je tinc

4° Le 4e groupe comprend les verbes qui ont avant **ui** une liquide simple ou double et q.qs. autres. La langue a trouvé la contraction

d

41/a

trop difficile et a déplacé l'accent et fait des parfaits faibles : valui je valu, valuit il valut - dolui je dolu - faluit il falut - morui je moru.

Le 1er groupe s'est assimilé au 2e, le 4e a formé une conjugaison faible.

Passons aux parfaits faibles déjà en latin. Il y avait 2 types : evi qui a disparu, et ivi qui a donné régulièrement i, is, ist, imes, istes, irent.

Cette forme de parfait faible a joué un rôle important : elle a supplanté les parfaits en ie, puis remplacé la plupart des parfaits forts en s : je joigni pour je joins.

Les verbes allemands en jan qui donnent des infinitifs en ir ont le parfait en i.

Seulement q.q.f. il y a eu une confusion. La langue était habituée à une alternance : je fis, tu fesis, il fit.

Cela forma un moule. L's a pris à la 2e personne je querpis, tu querpesis - tu parresis, tu dormesis.

C'est une analogie, et non l'introduction des lettres inchoatives, comme l'a cru Diez.

Le parfait faible en i s'est trouvé en concurrence avec ie et i a tué ie puis avec le parfait en ui (valui) : q.q.f. le parfait en u a triomphé : il courut, mourut.

C'est dans la langue moderne que s'est fait le parfait de vivre : il vesquit puis au 17e siècle, il vécut. Ce changement est dû probablement à l'influence du participe vécu.

b

c

Imparfait du subjonctif.

Il se règle sur la 2e personne du parfait : on ajoute **se**.

Cette 2e pers. du parfait dans les verbes en **ui** de la 1re classe présente 2 formes, suivant que **u** ou **i** domine :

q. je pousse et **q. je poisse**

q. je volusse et **q. je volisse**.

Le franç. moderne a préféré la forme **u**.

Participe passé.

Le participe passé en latin dans les verbes forts se présente sous 3 formes :

1° **ito** (**debito**).

2° **to**. (**dicto**), la voyelle de liaison étant tombée ou n'ayant pas existé.

3° **so** (**misso**), altération phonétique de **to**.

En français **ito** se ramène à **to** : **debito**, **débto**.

Presque tous les participes forts latins ont subsisté. Le latin vulgaire en a même formé d'autres : il avait des temps périphrastiques ; il lui fallait des participes passés, il a créé des participes forts. La langue tend à y substituer des participes faibles. Beaucoup de ces participes forts n'existent donc plus. Beaucoup même en ancien franç. n'ont pas la valeur de participes : ils deviennent des substantifs abstraits ou des adjectifs.

Une remarque importante. Les gramm. latins disent qu'il y avait souvent entre le thème verbal à l'indicatif et le thème verbal au participe une différence de quantité à la voyelle. On le voit aussi dans certaines langues romanes.



d

dicere, dicto, d'où dire, detto en italien
Il en reste peu de traces au participe, le français ayant assimilé la voyelle du participe à celle du thème. Mais la preuve que le français a connu la distinction, c'est que dicto devenant un nom reprend i bref: benedicto, benit au participe, benoit substantif.

Liste des participes forts:

1° To. cincto ceint - cocto cuit - dicto dit - ducto duit - redempto raient - facto fait - afflicto afflit - fracto frait - fricto frit - juncto joint - lecto lit (remplacé par lu) morto mort - nato né - coperto couvert - plancto plaint - posto post - pondito ponte (substantif) puis le franç. a fait ponu, puis pour uniformiser avec l'infinitif il a fait pondu - puncto point - rupto rout (d'où route), rompu recepto receit (auj. reçu) - reddito et rendito d'où la rente scripto escrit - stricto estroit - despecto despit - destructo detruit - tincto teint - uncto oint.

2° Ito. Bibito, beit, boit (d'où boite) - debita dette - lucito luit, leu, lui - nocito nuit, neu, nui - movito meut - pendito refait pente, auj. pendu - perdito resté dans perte - quaesita dans quete - sequta dans suite - tendita dans tente - tondita dans tonte - tremita (cremita) dans crainte - volvita dans voute.

Le latin avait q.qs. cas où il y a hésitation entre so et to. Le franç. préfère so. Il a cependant torte - volt, vols (voussure), volu, voulu.

Dans les verbes en ngere le latin laissait tomber la nasale: picto. Le franç. a rétabli



b

c

au participe l'n du thème: ficto, feint - pincto peint - stricto estreint à côté de stricto étroit - attincto atteint - collecto est composé de lecto, le franç. ne l'a pas senti: dans lecto il a ramené ē à ĕ, d'où i: dans collecto il garde ē d'où coilleit et plus tard cueilloit, et sur ce type il a appliqué un participe faible: tollecto tolleit - caeit de cadere - creit de credere - foeit de fodere - fuieit de fugere - seeit de sedere. Ces mots ne se sont pas maintenus.

3° So. Ces participes ont été remplacés en franç. moderne par des participes faibles: closo clos - escusso escous - defeso defois et defens qui est particulier - fisso fes (d'où les fesses) - misso mes - morso mors - peso pois - presso pres - raso res - riso ris - roso ros - tenso teis, tois d'où toise - tonso tous - viso vis à côté de veu.

Plusieurs de ces verbes ont un parfait en si: il y a eu tendance à assimiler à ce parfait le participe: misso mis, misi -

Q.q. fois le latin vulgaire pour ne pas perdre la nasale qui tombe devant so a ajouté q.q. chose au thème: defendso, respondso, - défense, réponse.

Q.qs. verbes ayant to en latin ont so en franç. Le fr. ajoute so au thème du verbe au présent de l'indicatif: surgere surgso semonso semonse.

Dans adhoerere so a été ajouté: aers.

Ces participes forts ont peu à peu disparu.

d

Voyons les participes faibles.

Ils nous sont fournis par la 4e conj., participes en ito.

Le franç. les a maintenus pour la 4e conj. et pour les verbes en ir : emplir sauf issir devenu issu - vestir vestu - ferir feru - courir couru - tenir tenu venir venu.

On trouve q.q.f. sentu en ancien franç.

Cette forme en u a expulsé les participes en i et remplacé à peu près tous les participes forts perdus par le français.

D'où vient cette forme en u ?

Elle n'appartient en réalité qu'aux verbes en u : aux verbes en uere : induere, imbuere - aux verbes en vere : solvere.

Ces verbes ont pour forme primitive uito.

L'i s'étant fondu dans l'u l'a allongé : ūto.

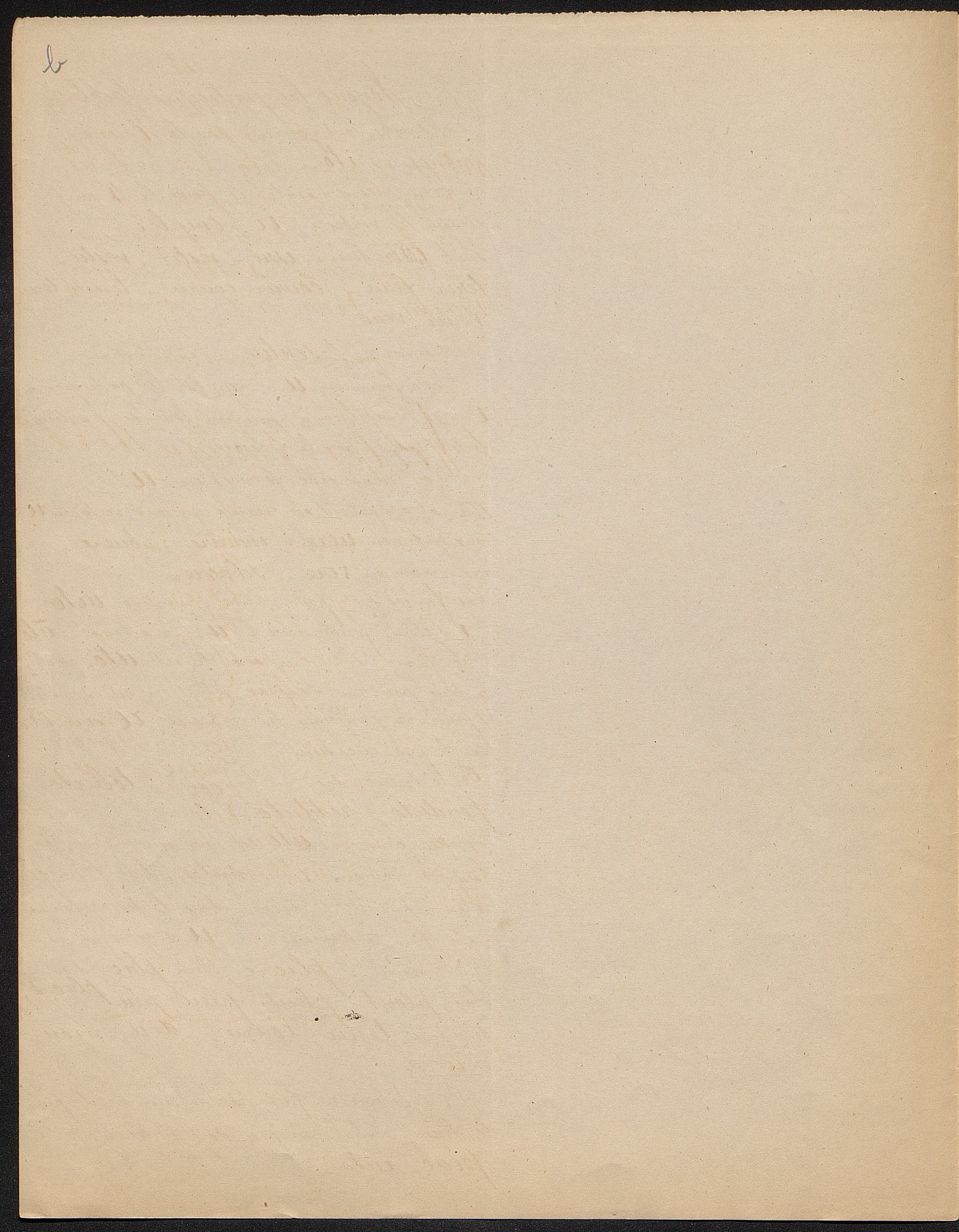
Le franç. s'est emparé de cet uto qu'il a pris pour un suffixe, et s'en est servi pour les participes des verbes en re et en oir, sauf q.qs. exceptions.

On le trouve déjà en bas latin : tolluto, penduto, redduto.

Cette forme en uto est très ancienne. Les langues romanes l'ont toutes. Mais l'usage n'en a pas été le même dans toutes ces langues.

En fr. la terminaison u s'applique au thème verbal : placere, thème plac, d'où placut, d'où plout, pleut, pleu, plu. de même tenu, couru, avu, mou, veu etc...

L'italien ne fait pas de même : il prend le thème verbal au prés. de l'indicat. : piac-iuto.


b

C

En provençal on ajoute **ut** au thème du parfait : alors des participes irréguliers en français sont réguliers en provençal : **voluit**, en prov. **volg** d'où **volgut**.

L'espagnol est irrégulier.

En franç. 3 participes seulement sont irréguliers : **vescu**, **nascu**, **irascu**. **Vécu** seul a demeuré.

Verbes irréguliers.

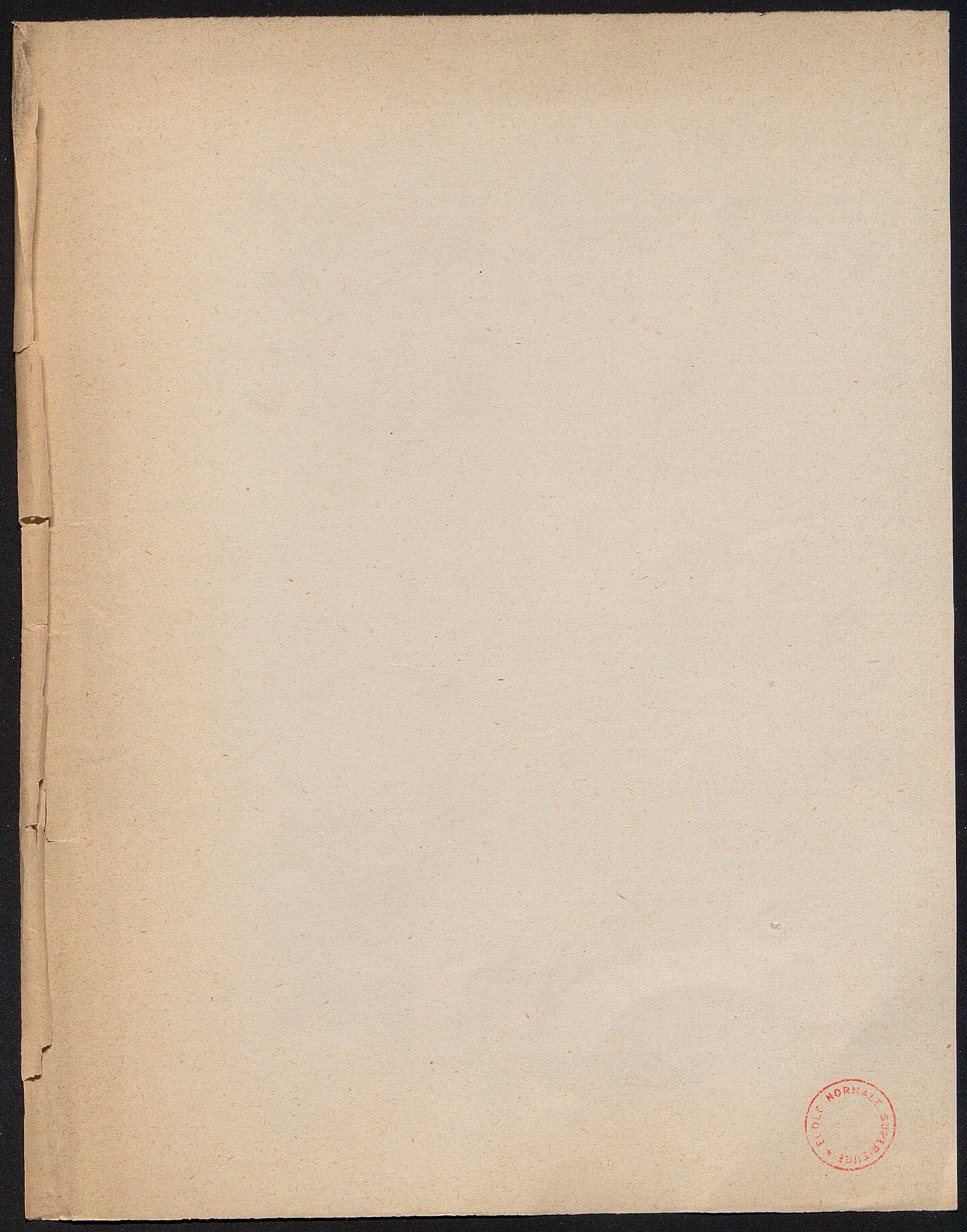
Resterait à donner les formes des verbes irréguliers. Ce sont :

- Estre
- Aveir
- Boivre
- Chaoir
- Dire
- Faire
- Gesir
- Lire
- Ocir
- Pareir ou paroir
- Poeir ou pooir
- Pendre ou prendre
- Seoir
- Voloir

Les grammairiens du 17e siècle ont interrompu pour ces verbes les transformations qu'ils opéraient.



d


NORMALE SUPERIEURE

